







# MÉMOIRE POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME D'INGÉNIEURE 2IE AVEC GRADE DE MASTER EN EAU ET ENVIRONNEMENT

# SPÉCIALITÉ GÉNIE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DES AMÉNAGEMENTS HYDRO-AGRICOLES

\_\_\_\_\_

Présenté et soutenu publiquement le 26 /07/2021 par

#### **Amal SIMBORO (20140469)**

**Directeur de mémoire : Dr Maïmouna BOLOGO/TRAORE** (Maitre-assistante CAMES), Enseignante-Chercheure en sociologie, 2iE

Maître de stage: M. Mamadou DIAKITE, Conseiller Technique GIZ

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)

Jury d'évaluation du stage :

Président: Pr H. A. ANDRIANISA

Membres et correcteurs : M. H. DONGOBADA

M. Hemez Ange KOUASSI M. Mamadou DIAKITE

**Promotion** [2020/2021]

#### Dédicace

#### Je dédie ce mémoire à :

Mon époux TRAORE Oumar Moctar pour tout le soutien et les encouragements apportés le long du stage

Mon père SIMBORO Seydou et ma mère DIARRA Assétou (Feue) qui se sont toujours battus pour m'offrir un meilleur avenir

À mes frères et sœurs SIMBORO Kadija, Aly et Hadja Safiat qui n'ont cessé de m'encourager et soutenir le long de mon parcours

À ma tante NORMANN DIAWARA Sara pour son assistance.

À toutes ces personnes qui de près ou de loin m'ont toujours soutenu à travers des encouragements et conseils afin de parfaire mon parcours

Merci à tous.

#### Citation

« L'eau et l'assainissement sont indispensables à la santé publique. Je dis souvent qu'ils en constituent la base, car lorsqu'on aura garanti à tout un chacun, quelles que soient ses conditions de vie, l'accès à une eau salubre et à un assainissement correct, la lutte contre un grand nombre de maladies aura fait un bond énorme. »

Dr LEE Jong-wook, Directeur Général de l'Organisation Mondiale de la Santé

#### Remerciements

C'est pour moi un grand honneur et un réel plaisir de témoigner ma reconnaissance et de formuler les remerciements aux personnes qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à l'élaboration de ce mémoire ; Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à :

- Notre Institut 2iE, à travers son Directeur, **Pr. El Hadji Bamba DIAW** ainsi que tout le personnel.
- **Dr NANA S. Désirée Martine**, Conseillère Technique Principale du programme eau et assainissement de la GIZ (PEA/GIZ) qui nous a permis d'effectuer ce stage de mémoire.
- Dr Maïmouna BOLOGO/TRAORE, Maitre-assistante du conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) en sociologie, Chef du Département des Sciences Humaines, Sociales et Managériales, Enseignante-Chercheure au sein du département Eau et Assainissement 2iE pour sa disponibilité, ses conseils et le regard scientifique porté sur ce travail tout au long du stage en tant qu'encadreur académique.
- M. Mamadou DIAKITE, Conseiller Technique; Responsable champs d'intervention du PEA/GIZ pour l'encadrement et la supervision tout au long du stage.
- M. SIEMDE Moussa, Directeur Clientèle de l'office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA) pour l'accompagnement bénéficié
- M. BAGA Moussa, responsable de la Délégation de service public à l'ONEA pour sa disponibilité, M. ZIDA Laurent et tout le personnel de l'ONEA pour leur accueil chaleureux et leurs diverses aides.
- Mme Ida NABOLLE/OUANDAOGO, Conseillère Technique et tout le personnel du PEA/GIZ pour leur accueil chaleureux et leurs diverses aides.
- L'ensemble des huit Techniciens communaux Eau et Assainissement de notre zones d'étude, pour leur collaboration,
- L'ensemble des sept Délégations de Service Public d'eau potable de Ouagadougou, pour leur immense collaboration,
- Mes camarades stagiaires Youssouf BADINI et Innocent KIKUNI FERUZI pour leur collaboration durant ce stage mené conjointement.
- Enfin à toutes ces personnes qui de près ou de loin ont contribué à produire ce document.

#### Résumé

Le Burkina Faso connait de plus en plus une extension incontrôlée des quartiers non lotis (QNL). Ces zones sont caractérisées par un accès insuffisant à l'eau et autres services et infrastructures de base faisant des populations y résidant des groupes défavorisés. Pour répondre aux objectifs du PNAEP, l'ONEA, société d'État burkinabè en charge l'adduction d'eau potable en milieu urbain a entrepris avec l'appui de partenaires au développement la Délégation de Services Publics (DSP) dans les QNL de Ouagadougou. La DSP s'est progressivement étendue aux villes de Houndé et Bobo-Dioulasso. Aujourd'hui, l'extension de ce passage à l'échelle est envisagée pour d'autres villes du Burkina Faso. La présente a pour objectif général de contribuer à la mise à l'échelle de l'accès à l'eau potable dans les QNL à travers la DSP dans les régions du Sud-ouest et de la Boucle du Mouhoun au Burkina Faso conformément à l'AFDH. Pour l'atteinte de cet objectif une analyse de l'accès à l'eau potable dans ces QNL a été effectuée selon deux (2) principes de l'AFDH qui sont : le principe de la non-discrimination et d'équité et le principe de l'accès à l'information. Les résultats révèlent que le taux d'accès dans les QNL est de 45,88% pour la Boucle du Mouhoun et 25,04% pour le Sud-ouest. L'analyse selon principe de la non-discrimination et d'équité montre que le coût de l'eau dans les QNL est en général plus cher que le tarif de l'ONEA. Les distances parcourues et le temps mis pour avoir accès à l'eau sont également plus longs. Quant à l'analyse selon le principe d'accès à l'information, on note un taux élevé (96%) de ménages qui n'ont pas accès à l'information sur l'accès l'eau potable. Cela s'explique par la nonintervention de l'ONEA dans ces QNL.Les taux insatisfaisants d'accès à l'eau potable nous ont emmenés à faire une analyse financière pour la mise en place de Délégation de Service Public (DSP) dans huit (8) communes des deux régions afin d'améliorer les conditions d'accès à l'eau potable. Il en ressort que cinq (5) communes sur ces huit (8) communes sont favorables à la mise en place d'une DSP.

#### Mots clés:

- 1 Accès à l'eau potable
- 2 Accès à l'information
- 3 AFDH
- 4 Délégation de Services Publics
- 5 Équité et non-discrimination
- 6 -Quartier Non loti
- Institut International d'Ingénierie Rue de la Science 01 BP 594 Ouagadougou 01 BURKINA FASO

  Tél.: (+226) 25. 49. 28. 00 Fax: (+226) 25. 49. 28. 01 Mail: 2ie@2ie-edu.org www.2ie-edu.org

#### Abstract

Burkina Faso is increasingly experiencing an uncontrolled expansion of informal areas. These areas are characterized by insufficient access to water and other basic services and infrastructures, making the populations living there, disadvantaged groups. To reach the objectives of the PNAEP, ONEA, the Burkinabe state-owned company in charge of urban drinking water supply, has undertaken with the support of development partners, the Public Service Delegation (PSD) in the informal areas of Ouagadougou. The PSD has then been gradually extended to the cities of Houndé and Bobo-Dioulasso. Today, the extension of this scaling up is envisaged for other cities in Burkina Faso. The general objective of this project is to contribute to the scaling up of access to drinking water in the informal areas through the PSD in the South-West and Boucle du Mouhoun regions in Burkina Faso, in accordance with principles of the human rights-based approach (HRBA). In order to achieve this objective, an analysis of access to drinking water in theses informal areas was carried out according to two (2) principles of the HRBA: the principle of non-discrimination and equity and the principle of access to information. The results show that the access rate in the QNL is 45.88% for the Boucle du Mouhoun region and 25.04% for the South-West region. The analysis according to the principle of non-discrimination and equity shows that the cost of water in the QNL is generally more expensive than ONEA tariffs. The distances traveled and the time taken to access water are also longer. According the analysis of the principle of access to information, we note a high rate (96%) of households that do not have access to information on access to drinking water. This is due to the fact that ONEA does not intervene in these areas. These law rates of access to drinking water led us to conduct a financial analysis for the establishment of a Public Service Delegation (PSD) in eight (8) communes in the two regions in order to improve access to water conditions. The results show that five (5) of these eight (8) communes are in favor of setting up a PSD.

#### **Key words:**

- 1-Access to drinking water
- 2- Access to information
- 3- Equity and Non-discrimination
- 4- Human Right Based Approach
- 5- Informal areas
- 6 Public Service Delegation

## Liste des abréviations

SIGLES	DÉFINITIONS					
AFD	Agence Française pour le Développement					
AFDH	Approche Fondée sur les Droits Humains					
BD-INO	Base de Données de l'Inventaire National des Ouvrages					
BP	Branchements d'eau Privés					
BF	Bornes Fontaines					
DSP	Délégation de Service Public					
Ech.	Echantillon					
HRBA	Human Rights-Based Approach					
INSD	Institut National de la Statistique et de Démographie					
MEA	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement					
ODD	Objectifs de Développement Durable					
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement					
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Environnement					
ONU	Organisation des Nations Unies					
PADQPO	Projet d'Aménagement et de Désenclavement des Quartiers Précaires de Ouagadougou					
PEA	Poste d'Eau Autonome					
PEA-GIZ	Programme Eau et Assainissement de la GIZ					
РМН	Pompe à Motricité humaine					
PN-AEP (2016-						
2030)	Potable à l'horizon 2030					
PSD	Public Service Delegation					
QNL	Quartier Non Lotis					
TC	Techniciens Communaux					

UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization			
WSP/WB	Water and Sanitation Program of Word Bank			

#### Table des matières

# TABLE DES MATIERES DEDICACE ...... CITATION......II REMERCIEMENTS.....III RESUME.......IV ABSTRACT......V LISTE DES ABREVIATIONS .......VI TABLE DES MATIERES .......VIII LISTE DES TABLEAUX.....X LISTE DES FIGURES .....XI INTRODUCTION......1 I. II. OBJECTIFS ET HYPOTHESES DE L'ETUDE......3 III. SYNTHESE BIBLIOGRAPHIQUE......4 PROBLEMATIQUE DE L'ACCES A L'EAU POTABLE DANS LES QUARTIERS NON LOTIS ...... 4 III.1.2 Revue bibliographique sur l'accès à l'eau potable dans les quartiers non lotis ..... 5 III.2INDICATEURS D'ACCES AUX SERVICES D'EAU POTABLE ET NIVEAUX DE SERVICE ....... 6 **III.3** III.4.1 Définitions 12 **IV.1**

IV.2

IV.3	METHODOLOGIE DE L'ETUDE	20
v. RÉ	SULTATS ET DISCUSSIONS	25
V.1	Mapping des quartiers non lotis des villes d'intervention de ONEA dai	NS
LES RI	EGIONS DU SUD-OUEST ET DE LA BOUCLE DU MOUHOUN	25
V.1	.1 Mapping des quartiers non lotis de la commune de Dédougou	25
V.1	.2 Différence entre quartier non loti et quartier loti	27
V.2	ANALYSE DES CONDITIONS D'ACCES A L'EAU DANS LES QUARTIERS NON LOTIS DE	ES
REGIO	NS DU SUD-OUEST ET DE LA BOUCLE DU MOUHOUN	27
V.2	2.1 Taux de fonctionnalités des infrastructures d'eau potable	28
V.2	2.2 Évaluation du taux d'accès dans les QNL par ville dans la région du Sud-Ou	est 28
V.2	2.3 Analyse des sources d'eau utilisées	31
V.3	Analyse critique du niveau de prise en compte de l'AFDH dans l'acces	A
L'EAU	POTABLE	32
V.3	3.1 Analyse selon le principe de non-discrimination et d'équité	32
V.3	3.2 Analyse selon le principe d'accès à l'information	43
V.4	ANALYSE FINANCIERE POUR LA DESSERTE EN EAU DANS LES ZONES NON LOTIES	48
V.4	1.1 Détermination et analyse des principaux ratios de rentabilité du projet de DS	P.49
V.4	4.2 Analyse de la Valeur Actualisée Net (VAN) et de l'Indice de Profitabilité	49
V.4	4.3 Analyse de la faisabilité technique du projet de DSP dans les communes	50
V.4	Proposition de solution pour la mise à l'échelle DSP	52
V.4	1.5 Impact de la mise à l'échelle DSP sur l'amélioration du taux d'accès à l'eau	
pot	able	52
V.4	l.6 Rôle de chaque acteur signataire du contrat	53
VI. CO	ONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	56
VII. BII	BLIOGRAPHIE	59
VII.1	OUVRAGES ET ARTICLES	59
VII.2	WEBOGRAPHIE	61
VIII	ANN	IEXF
XII	ſ	

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Niveaux de services et indicateurs en milieu urbain	7
TABLEAU 2: TAUX DE FONCTIONNALITE DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE DANS LES Q	)NL
	28
TABLEAU 3: TAUX D'ACCES A L'EAU POTABLE DANS LES QNL	29
TABLEAU 4: CONSOMMATION SPECIFIQUE DANS LES QNL	33
TABLEAU 5 : CANAUX DE COMMUNICATION UTILISES DANS LES QNL POUR PASSER	
L'INFORMATION SURL'ACCES A L'EAU	44
TABLEAU 6 : RATIOS D'EQUILIBRE FINANCIER	49
TABLEAU 7 : PATRIMOINE DE L'ONEA DANS LES COMMUNES	51
TABLEAU 8: PROJECTION DE LA CONTRIBUTION DE LA DSP A L'ACCROISSEMENT DU TAUX	
D'ACCES A L'EALLPOTARLE	53

# Liste des figures

FIGURE 1 : SITUATION DE L'ACCES AUX SERVICES D'EAU POTABLE AU BURKINA FASO A	U
31/12/2020	8
Figure 2: Zone d'etude dans la region du Sud-Ouest	18
FIGURE 3: ZONE D'ETUDE DE LA REGION DE LA BOUCLE DU MOUHOUN	19
FIGURE 4: MAPPING DES QNL DE LA VILLE DE DEDOUGOU	25
Figure 5: Vue satellitaire des quartiers non lotis de la ville de Dedougou	26
FIGURE 6: VUE SATELLITAIRE INDIQUANT LE CONTRASTE ENTRE QUARTIER LOTI ET QUA	RTIER
NON LOTI	27
FIGURE 7: SOURCE D'EAU UTILISEE POUR L'EAU DE BOISSON PAR REGION	31
FIGURE 8: HORAIRE DE DISTRIBUTION DE L'EAU AU NIVEAU DES POINTS D'EAU COMMUN	AUTAIRE
	34
FIGURE 9 : DISTANCE PARCOURUE POUR AVOIR ACCES A L'EAU PAR ZONE	35
FIGURE 10:TEMPS MIS POUR LA CORVEE D'EAU PAR ZONE	36
FIGURE 11 : IMAGE ILLUSTRANT UNE FILLETTE PUISANT L'EAU DANS LA VILLE DE DANO	38
Figure 12 : Depense moyenne journaliere par zone pour l'acces a l'eau dans i	LES QNL
	39
FIGURE 13: IMAGE ILLUSTRANT L'ABANDON D'UNE BF AU PROFIL D'UN PUITS A CAUSE I	DU COUT
DE L'EAU DANS LA VILLE DE TOMA	40
FIGURE 14: PROPORTION DE LA POPULATION AYANT ACCES A L'INFORMATION SUR LES	
OPERATIONS DE L'ONEA	45
FIGURE 15 : SATISFACTION DE LA POPULATION PAR RAPPORT AUX REQUETES SUR L'ACC	ES A
L'EAU POTABLE	46
FIGURE 16: PROPORTION AYANT ETE SENSIBILISEE SUR LES DANGERS SANITAIRES A LA	
CONSOMMATION D'LINE EALLING ALLIBRE	47

#### I. Introduction

L'accès à l'eau potable est l'un des principaux enjeux du XXIe siècle. Malgré les dispositifs d'aide et les politiques publiques sectorielles, de nombreux pays font encore face aux défis d'accès des populations à l'eau potable, surtout en Afrique. Si l'on considère le service d'eau potable, ce sont 2,2 milliards de personnes (environ 29 % de la population mondiale) dans le monde qui ne disposent pas d'eau potable à domicile et 700 millions de personnes dans le monde pourraient être déplacées en raison d'une aggravation de la pénurie d'eau d'ici à 2030 (ONU, 2017). La situation est devenue préoccupante pour les habitants des bidonvilles, des quartiers précaires et irréguliers qui sont bien souvent considérés comme des « laissés-pourcompte ». Le Burkina Faso, qui enregistre une multiplication de ces Quartiers Non Lotis (QNL) depuis ces vingt (20) dernières années, est au cœur de cette problématique. Ces QNL, nichés au cœur ou à la périphérie du tissu urbain, ne bénéficient que très peu (moins de 20%) de la Délégation de Service Public (DSP), un mode de gouvernance qui a pourtant fait ses preuves dans l'accélération des services de base comme la fourniture d'eau dans certains contextes. Cette situation est à l'image de la majorité des pays de l'Afrique Subsaharienne où seulement 24% de la population a accès à une source sûre d'eau potable en 2019 (Baron et al., 2016).

Le Burkina Faso n'est pas en reste face à cette problématique. On dénombre près de 5 millions d'habitants qui n'ont pas accès à l'eau potable(DGEP/MEA, 2020).

Une attention particulière mérite donc d'être apportée à la problématique de l'eau, car comme l'a si bien déploré Audrey AZOULAY, la Directrice Générale de l'UNESCO : « l'accès à l'eau est un droit humain vital pour la dignité de chaque être humain ».

Pour relever ces défis, des programmes et projets ont été élaborés par le Burkina Faso en vue d'améliorer l'accès aux services d'eau potable et d'en assurer la pérennité. C'est ainsi que depuis 2016, le gouvernement burkinabè s'est donné pour objectif dans son programme national d'approvisionnement en eau potable (PN-AEP) de satisfaire durablement les besoins en eau potable des populations en quantité et en qualité (MEA, 2016). Cet objectif contribue à la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD), notamment l'objectif 6 qui vise à : « Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ». Pour l'atteinte de cet objectif, le PN-AEP s'est appesanti sur l'un de ses objectifs spécifiques qui est d'assurer un accès universel des populations aux services d'eau potable conformément à l'Approche Fondée sur les Droits Humains (AFDH).

Aujourd'hui, de nombreux efforts sont constatés dans le cadre de l'amélioration de l'accès à l'eau potable dans toutes les régions du pays : le taux d'accès à l'eau potable est de 67% dans la région de la Boucle du Mouhoun et de 75,4% dans la région du sud-Ouest (DGEP/MEA, 2020).

Malgré l'évolution progressive du taux d'accès à l'eau potable de fortes inégalités persistent dans l'accès à l'eau potable, surtout en milieu urbain. Selon la littérature, les populations pauvres et marginalisés qui vivent en général dans les quartiers non lotis ou informels ont un taux d'accès à l'eau plus faible que les populations vivant dans les quartiers lotis ou formels. Pour réduire ces inégalités, le PN-AEP a inscrit la desserte en eau des zones d'habitat informel comme un axe de développement du service de l'eau potable.

Dans ce cadre et afin de permettre un accès à l'eau à toutes les couches de la population, l'ONEA, société d'État burkinabè en charge de la création d'infrastructures des systèmes d'adduction d'eau potable et d'évacuation des eaux usées et excrétas en milieu urbain a entrepris un projet d'alimentation en eau potable.

Ce projet initié depuis 2009 avec l'appui de partenaires au développement intervenait au préalable dans cinq (5) quartiers non lotis gérés à travers une DSP par des opérateurs privés.

Le concept de DSP d'approvisionnement en eau potable dans les QNL s'est progressivement étendu aux villes de Houndé et Bobo-Dioulasso et à 2 quartiers supplémentaires de la ville de Ouagadougou.

Aujourd'hui, des initiatives, dont le passage à l'échelle, sont envisagées à court et moyen termes conformément aux principes de l'AFDH, un droit qui a été inscrit dans la Constitution du pays depuis novembre 2015.

La présente étude portera sur l'analyse de l'accès à l'eau potable dans les QNL des villes d'intervention de l'ONEA dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Sud-Ouest selon l'AFDH et des propositions de pistes de solution pour un passage à l'échelle de la DSP dans ces QNL.

Après avoir présenté le contexte dans lequel se situe notre étude, une présentation claire des objectifs de notre étude, s'avère nécessaire pour une meilleure compréhension de ce travail.

## II. Objectifs et hypothèses de l'étude

#### II.1 Objectifs de l'étude

L'objectif général de ce travail de mémoire est de contribuer à la mise à l'échelle de l'accès à l'eau potable dans les QNL à travers la DSP dans les régions du Sud-ouest et de la Boucle du Mouhoun au Burkina Faso conformément à l'AFDH.

De façon spécifique, il s'agira à travers une approche détaillée de :

- Faire un mapping des zones non loties des villes d'intervention de l'ONEA dans les régions du Sud-Ouest et de la Boucle du Mouhoun;
- ii. Étudier les conditions d'accès à l'eau potable des populations des QNL dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Sud-Ouest selon l'AFDH;
- iii. Analyser les potentialités en termes d'opportunités d'affaire pour l'ONEA;
- iv. Proposer des pistes pour un passage à l'échelle de la Délégation de Service Public (DSP) soutenable dans le modèle financier.

Afin de vérifier les objectifs, une série d'hypothèses a été formulée et présentée dans le point suivant.

## II.2 Hypothèses de recherche

- i. Les QNL dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Sud-Ouest ont une superficie occupant près de 50% de l'espace urbaine.
- Le coût d'accès à l'eau des QNL dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Sud-Ouest est élevé.
- La mise en place d'une DSP sera favorable dans plus de 50% de la zone d'étude
   Notre étude sera axée autour des points énoncés dans nos objectifs spécifiques ci-dessus.

## III. Synthèse bibliographique

## III.1 Problématique de l'accès à l'eau potable dans les quartiers non lotis

Avant d'aborder la partie sur la revue bibliographique de l'accès à l'eau potable dans les QNL, la définition de certains termes clés s'avère nécessaire compte tenu de leur complexité.

#### III.1.1 Definition des concepts

#### > Accès à l'eau potable :

La définition de l'accès à l'eau potable varie selon les institutions et chercheurs et prend en compte plusieurs critères. L'accessibilité à l'eau inclut la distance, le poids monétaire de l'eau dans le budget des ménages, la quantité d'eau disponible et utilisée et la qualité de l'eau consommée (Dos Santos & Stéphanie, 2006). Dans le cas de notre étude, nous nous intéresserons uniquement à la définition donnée par le Burkina Faso.

Au Burkina Faso, c'est le décret N°2019 – 204/PRES/PM/MEA/MINEFID/MATDS/MS du 13 mars 2019 qui définit l'accessibilité à l'eau potable en stipulant que « Un habitant ou un ménage a accès à un service d'eau potable lorsque son point principal d'approvisionnement en eau potable est un point de desserte fonctionnel en permanence, situé à proximité de son lieu d'habitation et qui lui délivre une quantité suffisante pour couvrir ses besoins domestiques ». Selon les critères d'accès au service public d'eau potable des ménages en milieu urbain fixé par ce décret, la distance maximale d'un point d'eau par rapport au lieu d'habitation est de 1000m pour les points d'eau moderne et de 500m pour les postes d'eau autonomes et bornefontaine. Quant au temps de collecte de l'eau (aller-retour incluant le temps d'attente), il est fixé à de moins de 30min.

#### **➤** Une zone non lotie :

La définition ou l'appellation de ces zones non loties est très souvent un exercice difficile et périlleux et change en fonction de la localisation et la situation politique.

Dans la communauté scientifique, il est constaté un certain nombre de difficultés de traduction, de choix terminologiques qui sont autant d'ouvertures sur les ambigüités des catégories et la nécessaire vigilance dans leurs usages. Certains pays utilisent depuis fort longtemps la notion de « slum » (taudis) et l'Inde l'utilise comme catégorie statistique désignant des logements impropres à l'habitation, sans faire référence à la légalité de l'occupation (Dupont et al., 2016). Dans de nombreux pays, le terme « informel » est en usage (Afrique du Sud, Sénégal) ; il est parfois utilisé comme équivalent de spontané, non

règlementaire, irrégulier. En Égypte, le terme aléatoire ou informel est utilisé et en Algérie on parle de « quartier anarchique » ou encore bidonville au Maroc (AFD, 2016).

## III.1.2 Revue bibliographique sur l'accès à l'eau potable dans les quartiers non lotis

Selon le rapport **de ONU-Habitat** (2014), dans les sociétés africaines, de nombreuses villes ont connu une forte croissance au cours des dernières années, engendrant des mutations sociales et spatiales significatives. Ces mutations s'opèrent par la formation et l'étalement de quartiers précaires. Ces quartiers dits spontanés ou irréguliers représentent une part importante des villes africaines, puisqu'ils concerneraient de 20 à 80% de la population, et de 15 à 70% des citadins dans les pays du Sud (Durand, 2003). À Ouagadougou, près du tiers des habitants vivraient dans le non loti (Nikiema & Meunier, 2008).

Cependant, les quartiers non lotis ont, pendant longtemps, été délaissés par les politiques publiques en matière de services de base et d'infrastructures, notamment en eau potable. Leurs statuts fonciers, leurs localisations et le caractère plus ou moins sommaire de l'habitat ont longtemps été évoqués pour expliquer ce délaissement (Sekpe, 2019).

Un état des lieux sur l'accès à l'eau potable dans les quartiers non lotis laisse percevoir que :

De fortes disparités en termes de consommation spécifique existent entre les classes de pauvreté : pour exemple, dans le quartier dénommé « Pays-Bas » à Niamey(Niger), 15,8% des ménages consomment moins de 10 litres d'eau potable par personne et par jour, et 28, 3% entre 10 et 20 litres, et complètent leur besoin en eau avec l'eau des puits, souvent impropre à la consommation (Baron et al., 2016b).

Quant aux sources d'approvisionnement, la diversité des modalités d'approvisionnement en eau caractérise les quartiers précaires, alors que dans les autres quartiers, les ménages ont un choix plus restreint entre la borne-fontaine (BF) et/ou le branchement privé (BP), voire le revendeur d'eau (Baron et al., 2016b).

Une étude menée sur l'accès à l'eau dans les villes de Niamey et Ouagadougou en 2016, a montré que les ménages les plus pauvres sont desservis en premier lieu par la BF (59%), puis par les puits ou forages (34%) ; ils sont une minorité (6%) à disposer d'une desserte par branchement malgré la politique des branchements sociaux (Baron et al., 2016b).

Le volet accessibilité nous montre que les distances parcourues et le temps d'attente pour avoir accès à l'eau sont en général longs.

Une étude menée par le cabinet Sud conseil SARL en février 2020 sur la qualité des eaux dans les ménages des zones d'intervention du PEA – GIZ, plus précisément dans les communes de

Dano, Diébougou, Toma et Houndé a montré que 42,5% des ménages, bien que prélevant de l'eau à un point de desserte homologué, consomment de l'eau de mauvaise qualité due à de mauvaises manipulations soit au niveau de la collecte, du transport et/ ou du stockage.

L'accès à l'eau via des points d'eau modernes ne garantit pas la potabilité de l'eau, car, comme cela a été documenté dans une abondante littérature, les risques de pollution de l'eau existent pour de nombreuses raisons, notamment une protection insuffisante des récipients lors du transport et du stockage. En général, les barriques ou les bidons de transport sont mal nettoyés, les bassines ne sont pas couvertes lors du transport ou l'eau est conservée dans des futs ou des récipients insuffisamment protégés (Baron et al., 2016). Pourtant, l'eau souillée est l'un des vecteurs majeurs des maladies qui font le plus de morts sur la planète, notamment les diarrhées.

Le volet économique montre que le coût de l'eau reste en général plus élevé dans les quartiers non lotis. Les habitants des quartiers sous-équipés, qui sont en majorité dans des situations de pauvreté, paient l'eau plus chère que ceux qui ont un branchement domiciliaire ou qui s'approvisionnent à la BF à proximité de leur domicile (Baron et al., 2016).

Le prix du bidon ou de la barrique, transporté par les revendeurs, est 10 fois le prix de l'eau de la première tranche sociale (Etienne, 2003) voire même entre 2 et 20 fois plus élevé que l'eau de la BF (Etienne, 2003; Vincent, 2003).

Après avoir présenté la problématique de l'accès à l'eau potable dans les QNL, nous allons rappeler les indicateurs d'accès au service d'eau potable et niveau de service.

## III.2 Indicateurs d'accès aux services d'eau potable et niveaux de service

Depuis les OMD, le Burkina Faso dans son engagement à améliorer les conditions d'accès à l'eau potable, a défini une méthodologie et mis en place un dispositif de suivi pour décompter la population ayant accès à l'eau potable.

Cette méthodologie adoptée consiste à mesurer le taux d'accès théorique aux systèmes de distribution d'eau potable (Pezon et al., 2012). Elle ne permet pas de connaître le taux d'accès réel à l'eau potable. Face à ces constats, l'IRC Centre International de l'Eau et l'Assainissement a produit en 2012 un document de travail où il propose une alternative méthodologique et des outils qui permettent de connaître l'accès réel des populations aux services d'eau potable. Cette méthodologie repose sur la notion de service et propose des indicateurs d'évaluation et de suivi conformes à la réglementation en vigueur au Burkina Faso.

Dans le cadre de notre étude, il serait intéressant de rappeler ces indicateurs et niveaux de services qui constituent des outils d'aide à la décision qui permettent de développer une gestion communale des services d'eau potable

Tableau 1 : Niveaux de services et indicateurs en milieu urbain

Indicateurs	Quantité	Qualité	Accessibilité/	Accessibilité/	Fiabilité	
Niveaux de Service	l/j/h		distance	Densité		
Service très amélioré	plus de 100	Contrôle régulier de la qualité (au moins une fois par an)	branchement à domicile	Densité <= 9 (BP, Ouaga) Densité <= 10 (BP, autre) densité <= 300 (autre)	branchement privé et 1 autre source améliorée à moins de 500 m	
Service amélioré	de 60 à 100		ırce améliorée Moins de 500 m		2 sources améliorées à moins de 500 m	
Service de base	de 40 à 60					
Service limité	de 10 à 40	Source améliorée		Densité > 9 (BP) Densité > 10 (BP, autre) Densité > 300 (autre)	2 sources améliorées dont 1 seule à moins de 500 m	
Aucun service	moins de 10	Source non améliorée	Plus de 500 m		1 seule source améliorée à plus de 500 m	

Source: Pezon et al, 2012

Quant à la situation actuelle sur l'accès à l'eau potable au Burkina Faso, les derniers chiffres publiés par le Programme commun OMS/UNICEF de monitoring de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (JMP) montre que 80% de la population urbaine sont situé à un niveau de service de base contre 47% au niveau national.

Ces chiffres sont illustrés dans la figure ci-dessous

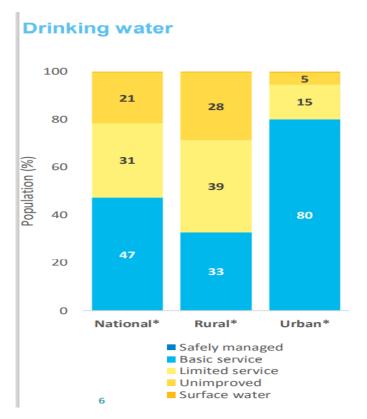


Figure 1 : Situation de l'accès aux services d'eau potable au Burkina Faso au 31/12/2020 Source : (IRC, 2021)

Après avoir rappelé les indicateurs d'accès au service d'eau potable et niveau de service, nous allons montrer comment la notion d'AFDH est appliquée dans le domaine de l'eau.

#### III.3 La notion d'AFDH dans le domaine de l'eau

Pour une meilleure analyse des conditions d'accès à l'eau potable conformément à l'AFDH, il est primordial de donner une définition claire du terme AFDH et montrer comment et pourquoi la notion de l'AFDH est intervenue dans le domaine de l'accès à l'eau dans le monde et au Burkina Faso.

#### III.3.1 Définition

À la différence de l'approche classique de développement, l'AFDH reconnaît les besoins fondamentaux des personnes comme étant des droits universels dont ils sont détenteurs. Ceux-ci deviennent des acteurs clés dans leur propre développement, plutôt que des bénéficiaires passifs de biens et de services (Nansi, 2015).

Selon le manuel pour la réalisation des droits humains à l'eau et à l'assainissement de l'ONU, l'AFDH est constitué de cinq (5) principes définis comme suit :

- L'équité et la non-discrimination : La déclaration universelle des droits de l'homme proclame dans son article 1 que : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits », et dans son article 2 que « Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune de race, de couleur, de religion, de sexe, de langue, d'opinion politique ou toute autre opinion, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. Cependant, la notion d'équité n'implique pas dans tous les cas un traitement identique. Elle requiert un accès égal aux services de base, mais cela ne signifie pas que chacun doive bénéficier des mêmes solutions techniques ni du même type de services. Afin d'atteindre l'équité concrète, les États ont l'obligation d'accorder la priorité aux individus et aux groupes d'individus jugés particulièrement vulnérables à l'exclusion et la discrimination. Le travail qui en découle est de définir les bases sur lesquelles on pourra juger de la vulnérabilité ou non de ces personnes afin de ne pas engendrer d'autres types de discrimination que l'on pourrait nommer de second ordre.
- ✓ L'accès à l'information et la transparence : L'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme stipule que le droit à la liberté d'expression implique le « droit de chercher, de recevoir et de répandre les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ». Il est donc un droit en soi qui est primordial à la réalisation des autres droits humains. Il permet aux bénéficiaires des droits de participer de façon pleine et entière à la réalisation de ceux-ci et donc, d'optimiser les efforts et actions mises en œuvre dans ce sens. Aussi, il permet aux bénéficiaires d'avoir un regard de surveillance et de demande de compte envers leurs responsables au niveau national, municipal et local, pour prendre les décisions nécessaires quant à leur utilisation quotidienne des services d'eau.
- ✓ Le droit à la participation et l'inclusion : Il stipule que le public, les personnes bénéficiaires des programmes d'eau doivent participer à la fixation et à l'élaboration des plans de gestion de l'eau. Elle est très importante dans la réalisation et la réussite ainsi que la pérennité d'un programme d'eau en ce sens qu'elle détermine l'appropriation ainsi que la durabilité des services proposés.
- ✓ **Durabilité et non-régression** : Il consiste en un choix de technologies adaptées pour les personnes selon leurs besoins exprimés. Mieux les technologies s'insèrent dans leur réalité, meilleur sera l'usage qui en sera fait. Une fois les services et les installations mis en place, on doit veiller à ce que l'amélioration des services continue et éviter les

dérapages et la régression. La durabilité va au-delà de la fiabilité et de la fonctionnalité. L'approvisionnement en eau doit respecter l'environnement, les droits des générations futures et assurer un équilibre entre les différentes dimensions de la durabilité économique, sociale et environnementale. L'accès au service d'eau doit être garanti aux générations présentes et futures et la fourniture actuelle des services d'eau ne doit pas compromettre la capacité des générations futures à réaliser leur droit à l'eau.

✓ La redevabilité ou la responsabilité des autorités publiques : La redevabilité est le processus par lequel les personnes vivant sous la juridiction d'un État peuvent s'assurer que ledit État respecte ses obligations à l'égard des droits humains relatifs à l'eau. La redevabilité couvre deux domaines importants : la surveillance, le suivi et d'autres mécanismes pour contrôler les différents acteurs chargés de surveiller l'accès aux services d'eau. Cela comprend le suivi des niveaux de services et la conformité aux normes et objectifs ainsi que le suivi des individus et groupes ayant un accès aux services d'eau adéquat et ceux n'ayant pas accès. La redevabilité exige également que les individus et groupes qui estiment que leurs droits ont été violés puissent avoir accès aux tribunaux ou autres mécanismes de recours ou d'arbitrage indépendants afin que leurs plaintes puissent être entendues et résolues.

Qu'en est-il de la mise en œuvre de l'AFDH dans le monde et au Burkina Faso ?

#### III.3.2 L'AFDH dans le monde et au Burkina Faso

L'eau n'était pas comprise dans la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 parce que, à l'époque, personne ne pouvait imaginer un monde en manque d'eau (Barlow, 2011). La baisse de ressource d'eau, le stress hydrique, la pollution des sources d'eau et les changements climatiques durant les dernières décennies du 20<sup>e</sup> siècle a emmené les organisations de développement et celles relatives aux droits humains à porter plus leur attention sur l'importance croissante de l'eau et de l'assainissement.

Le 28 juillet 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution historique reconnaissant le droit humain à l'eau potable propre et à l'assainissement comme étant « essentiels à la pleine jouissance du droit à la vie » (De Albuquerque, 2014).

Dans l'Observation générale n° 15 sur le droit de l'homme à l'eau et le rapport de 2009 de la Rapporteuse spéciale Catarina De Albuquerque sur le droit à l'eau, il est stipulé que tous les droits humains imposent trois types d'obligations aux États qui sont définis comme suite :

- ✓ L'obligation de respecter les droits humains à l'eau et à l'assainissement requiert que les États s'abstiennent d'empêcher les personnes, directement ou indirectement, de jouir de leurs droits humains à l'eau et à l'assainissement ;
- ✓ L'obligation de protéger les droits humains à l'eau et à l'assainissement requiert des États partis qu'ils empêchent des tiers d'entraver, de quelque manière que ce soit, l'exercice des droits humains à l'eau et à l'assainissement.
- ✓ L'obligation de mettre en œuvre les droits humains à l'eau et à l'assainissement requiert des États partis qu'ils adoptent les mesures nécessaires au plein exercice des droits humains à l'eau et à l'assainissement. Cela ne signifie pas que les États doivent directement fournir ces services, sauf s'il existe des individus ou des groupes qui n'ont pas accès à leurs droits humains par le biais d'autres mécanismes.

Au Burkina Faso comme dans la plupart des pays africains, le manque de sécurité associé au mode d'occupation des logements informels est souvent invoqué comme raison pour refuser aux foyers et aux communautés le raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement formels. Cependant, selon le principe d'équité et de non-discrimination, le mode d'occupation des logements ne doit jamais être invoqué pour justifier le refus de l'accès à l'eau et à l'assainissement. Afin d'atteindre l'égalité dans la fourniture des services d'eau et d'assainissement, les États doivent travailler en vue d'éliminer les inégalités existantes. Ceci requiert la connaissance des disparités dans l'accès, qui existent généralement non seulement entre et au sein des groupes selon les revenus, mais aussi entre les populations rurales et urbaines. Il existe d'autres disparités fondées sur le genre et l'exclusion d'individus ou de groupes défavorisés. Dans tous les cas, les personnes victimes des différentes formes de discriminations dans l'accès à l'eau et à l'assainissement doivent être clairement identifiées et ciblées par les interventions de l'État (Nansi, 2015).

Avec le vote par l'Assemblée générale des Nations de juillet 2010, le Burkina Faso a reconnu l'eau et l'assainissement comme un droit humain fondamental (Résolution ONU 64/292) (Nansi, 2015). En Novembre 2015, il inscrit ce droit dans sa constitution. Du fait de cet engagement international, le Burkina Faso a pour devoir de respecter et protéger et mettre en œuvre les droits humains dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Après avoir montré comment l'AFDH intervient dans le domaine de l'eau dans le monde et au Burkina Faso, il est tout aussi important d'aborder comment la DSP intervient dans le domaine de l'eau au Burkina Faso et dans d'autres pays d'Afrique afin de faire une meilleure proposition pour la mise à l'échelle DSP de notre zone d'étude.

## III.4 La délégation de service public dans le domaine de l'eau

La délégation de service public dans la gestion du service d'eau est pratiquée aussi bien au Burkina que dans d'autres pays africains. Dans la suite de cette partie, nous expliciterons ce qu'est une délégation de service public et ce en quoi elle consiste dans le domaine de l'eau.

#### **III.4.1 Définitions**

Au Burkina Faso, la loi N° 039-2016/AN portant règlementation générale de la commande publique définit les termes suivants dans son article 2 :

- ✓ Délégation de service public : le contrat administratif écrit par lequel une des personnes morales de droit public ou de droit privé définies respectivement aux articles 3 et 4 de la présente loi confie la gestion d'un service public relevant de sa compétence à un délégataire dont la rémunération est liée ou substantiellement assurée par les résultats de l'exploitation du service.
- ✓ **Délégataire** : la personne morale de droit privé ou de droit public signataire d'une convention de délégation de service public ou de maîtrise d'ouvrage.
- ✓ Le contrat de délégation : Il s'agit d'un contrat de gestion qui dans sa forme contractuelle peut être une gérance, un affermage ou une concession.

#### III.4.2 La délégation de service public dans les pays africains

La crise mondiale de l'eau trouve une dimension particulière dans le contexte de l'Afrique.

Avec la plus forte augmentation démographique prévue dans le monde (plus de 50% dans les 15 prochaines années) et un puissant mouvement de concentration urbaine, ce continent est donc confronté à une mutation alors que sa situation actuelle est d'ores et déjà plus que précaire.

Dans les années 1990, compte tenu de la persistance des difficultés financières et commerciales des sociétés publiques, le principe de gestion publique en milieu urbain a été remis en cause, justifiant le recours à des Partenariats Publics Privés (PPP) (Baron et al., 2016).

La croissance rapide de la population de 1960 à 1980, a entrainé une insuffisance de moyens octroyés aux pouvoirs publics pour équiper les zones urbaines de plus en plus étendues. À cette époque, vu que les autorités n'arrivaient pas à s'occuper correctement des quartiers lotis,

la construction d'infrastructures n'était même pas envisagée dans les QNL qui englobaient la majorité des nouveaux citadins. Toutefois, le nombre croissant de la population dans ces zones informelles a permis aux autorités de reconsidérer les choses (Sanou, 2019).

Chaque État africain retient une définition spécifique des délégations de service public. En fonction des pays, les délégations de service public sont soit intégrées dans la réglementation relative aux marchés publics, soit dans celle relative au partenariat public-privé, ou font l'objet d'une réglementation spécifique. Dans tous les cas, il s'agit essentiellement d'une gestion déléguée par contrat.

Dans le domaine de l'eau, les objectifs visés sont entre autres d'améliorer les performances, de réduire l'endettement public, de faciliter l'accès à l'eau potable aux groupes défavorisés conformément à l'AFDH, et d'accroître les taux de desserte.

Plusieurs pays africains à l'instar du Burkina Faso ont eu recours à la délégation du service public de l'eau.

- ✓ Au Sénégal, la gestion et l'exploitation de l'eau en milieu urbain sont entièrement assurées par la Sénégalaise Des Eaux (SDE), une multinationale française liée par contrat de délégation de gestion de service public à l'État sénégalais depuis 1996.
- ✓ Au Maroc également, la DSP a une dimension nationale et a permis d'améliorer l'accès à l'eau des populations.
- √ À Accra, au Ghana, des relations contractuelles ont été établies entre la Ghana Water Company (GWC) et les transporteurs privés qui desservaient près d'un quart de la population soit directement, soit en passant par des revendeurs.

Pour certains pays, un découplage entre acteurs intervenant dans le secteur s'est opéré. L'approvisionnement en eau est assuré de façon autonome par des ONG et des agences de coopération qui travaillent avec des opérateurs informels ou des organisations communautaires. Ainsi, dans des quartiers périphériques de Dar Es Salam (Tanzanie) et de Lusaka (Zambie), des mini-réseaux d'eau gérés par des comités de résidents sont alimentés par des forages indépendants, financés en partie par la coopération étrangère. Ce découplage s'est aussi produit dans les ghettos résidentiels de Nairobi au Kenya. À Conakry, en Guinée, pour pallier les carences de la société nationale, l'approvisionnement d'une partie des citadins est assuré par des forages privés construits par des citadins fortunés (AFD, 2016).

Le profil des délégataires est en général désigné par appel d'offres, qui reposent sur des critères en fonction de leur priorité. En Afrique, dans le secteur de l'eau, le critère du prix d'achat du mètre cube d'eau reste déterminant dans la majorité des appels d'offres publiés

(Hurter, 2008). Les autres critères étant négligés, cela entraine un manque de compétences techniques et managériales des délégataires. Ce déficit est perçu comme un handicap dans la pérennisation des services publics d'eau déléguée dans plusieurs pays africains tels que le Niger et le Sénégal (Maiga, 2015). Qu'en est-il de la DSP au Burkina Faso ?

#### III.4.3 Historique de la délégation de service public au Burkina Faso

Le secteur de l'eau en milieu urbain est historiquement une affaire de gestion publique des services, que ce soit à l'échelle municipale, régionale ou nationale. L'office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) est la société d'État burkinabè en charge de la création d'infrastructures des systèmes d'adduction d'eau potable et d'évacuation des eaux usées et excrétas ainsi que de leur exploitation en milieu urbain et semi-urbain.

Depuis sa création jusqu'en 2005, l'ONEA n'intervenait pas dans les quartiers non lotis.

Les populations de ces quartiers s'approvisionnaient en eau de plusieurs manières :

- ✓ À travers les bornes-fontaines placées en limite des zones loties ;
- ✓ Auprès des revendeurs d'eau qui s'approvisionnaient en eau au niveau des bornesfontaines de l'ONEA ;
- ✓ Au niveau des forages et des puits qui pouvaient exister dans les quartiers non lotis
- ✓ Au niveau des points d'eau de surface pour les zones semi-urbaines

Ces modes d'approvisionnement entrainaient certains problèmes d'ordre financier (les populations étaient obligées de payer l'eau deux fois plus cher que la normale), des problèmes liés à la santé dus à la qualité de l'eau issue des puits traditionnels et des problèmes liés à la distance parcourue par certains habitants qui pouvait atteindre 2 km pour les ménages situés très loin de la limite des zones loties et non loties (Hydroconseil, 2013)

L'ONEA a un système de gestion non compatible avec les quartiers non lotis. En effet, pour repérer ses abonnés, l'ONEA se base sur les références cadastrales (un abonné par parcelle). Or dans les quartiers non lotis, les populations se sont installées de manière informelle, et leurs terrains ne sont pas enregistrés au cadastre. La gestion clientèle dans ces quartiers s'avérait donc difficile pour l'ONEA.

À Ouagadougou, le PADQPO (Projet d'Aménagement et de Désenclavement des Quartiers Précaires de Ouagadougou) initié en 2005 a permis à la DSP de voir le jour dans les quartiers non lotis de la ville (IRC, 2017). Ce projet a été effectif grâce à la collaboration de la commune de Ouagadougou, avec l'Agence Française de Développement (AFD) pour les études techniques et la construction des infrastructures et du Programme Eau et

Assainissement de la Banque Mondiale (WSP) (Hydroconseil, 2013).

Pour la mise en place du projet, l'ONEA a profité de plusieurs facteurs favorables pour intervenir dans les quartiers non lotis :

- Une ressource en eau suffisante avec le projet Ziga. En effet, la production d'eau du barrage de Ziga dépassait les besoins des zones loties. De ce fait, l'ONEA a cherché de nouveaux gisements d'abonnés. Pour ce faire, une étude marketing a été menée auprès de 45 quartiers de la ville de Ouagadougou (lotis et non lotis) et avait pour objectif de définir une stratégie pour que l'ONEA touche 50 000 nouveaux abonnés. À l'issue de cette étude, il est ressorti que le gisement de clients le plus prometteur se situait dans les zones non loties situées en périphéries de Ouagadougou où la demande était très forte.
- Un environnement politique favorable du fait des engagements pris par le Burkina Faso pour atteindre les OMD dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

Les quartiers non lotis pour l'implantation du projet ont été choisis sur la base d'une analyse multicritère. Les principaux critères utilisés étaient la taille du quartier, la densité de l'habitat, la proximité avec le réseau ONEA existant, l'accessibilité du quartier et la demande en eau des ménages (Hydroconseil, 2013).

Le choix des différents délégataires a été fait par appel d'offres où le principal critère de sélection était le prix d'achat proposé par les délégataires. Bien qu'ils n'achètent pas tous l'eau au même prix, ils ont tous l'obligation de s'aligner sur les prix de l'ONEA pour la vente aux ménages.

Ainsi, les cinq délégataires retenus et qui opèrent dans les QNL à Ouagadougou sont :

- ✓ Atelier de Construction Métallique Générale (ACMG) à Bissighin ;
- ✓ Adams Commerce Distribution (ACD) à Zongo et Yamtenga;
- ✓ Bureau d'Étude et de Recherche Appliquées (BERA) à Bogodogo ;
- ✓ Étude et Réalisation des Travaux (ERT) à Toukin ;
- ✓ Société Zoungrana Koudougou Hamado et Frères (SOZHAKOF) à Nioko 2 et Toudbweogo. Pour le compte des quartiers Toudwéeogo et Yamtenga, les délégataires ACD et SOZHAKOF sont sous-traitants avec respectivement la Société de Commerce et de Gestion (SOCOGES) et l'Établissement Nikièma G Awa (ENGA).

Les délégataires ont en charge la distribution, la gestion clientèle et les branchements individuels. En mars 2021, on dénombrait **25018** BP et **190** BF dans les quartiers non lotis de la ville de Ouagadougou.

Après avoir montré comment la Délégation de service public intervient dans le domaine de l'eau, nous allons maintenant aborder les matériels et méthodes utilisés pour l'atteinte de nos objectifs.

#### IV. Matériel et méthode

Cette seconde partie est plutôt méthodologique. Nous y présentons tout d'abord la zone de notre d'étude, ensuite les matériels qui nous ont servi à la réalisation de l'étude et enfin les différentes approches qui nous ont conduits à l'atteinte de nos résultats.

#### IV.1 Présentation de la zone d'étude

L'étude s'est déroulée dans les QNL de deux régions du Burkina Faso, plus précisément dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Sud-Ouest.

À cet effet 4 communes ont été choisies par région pour la collecte des données. Ces communes correspondent aux zones d'intervention de l'ONEA dans ces deux régions. Il s'agit des communes de Toma, Dédougou, Solenzo et Tougan dans la région de la Boucle de Mouhoun (voir figure 2) et de Dano, Diebougou, Batié et Gaoua dans les régions du Sud-Ouest (voir figure 1).

### > Zone d'étude de la région du Sud-Ouest

Comme son nom l'indique, la région du Sud-Ouest est située dans la partie Sud-Ouest du Burkina Faso (référence figure 2) avec une superficie de 16 597 km² (soit 6,4% du territoire national) repartie en 24 communes rurales ; 04 communes urbaines.

Elle est située dans la zone climatique de type soudanien et se caractérise par un relief très accidenté (altitude moyenne de **450m**). C'est l'une des régions les mieux arrosées du Burkina Faso avec des isohyètes comprises entre **900mm** et **1200mm**.

La température moyenne annuelle est de 27, 6°C. Le réseau hydrographique appartient au bassin versant du fleuve Mouhoun.

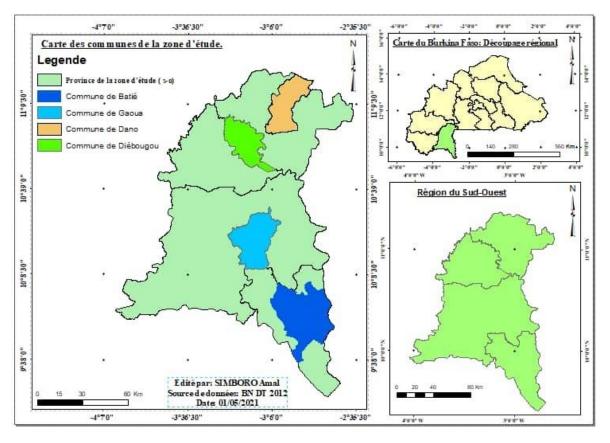


Figure 2: Zone d'étude dans la région du Sud-Ouest

## **Zone d'étude de la région de la Boucle du Mouhoun**

Située au Nord-Ouest du Burkina Faso (référence figure 3) sur une superficie de 34 497 km² (soit 12% du territoire national), la région de la Boucle du Mouhoun compte 41 communes rurales et 06 communes urbaines. Elle est située dans la zone climatique de type soudanosahélienne et se caractérise par un relief peu accidenté à l'instar du reste du Burkina (altitudes variant généralement entre 340 et 458 m). La région est constituée de plaines, qui couvrent plus de 70% de la superficie régionale. Elles s'étendent au nord sur les deux rives du fleuve Sourou et au centre sur toute la haute vallée du fleuve Mouhoun. La pluviométrie annuelle est comprise entre 500mm et 1400mm avec des températures variant de 27°C à de 40°C. Sur le plan hydrographique, la région dispose d'un réseau assez dense tissé autour du bassin versant du fleuve Mouhoun (MEDEV, 2005).

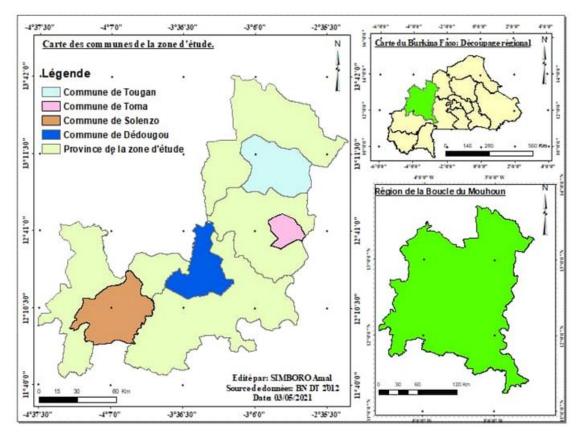


Figure 3: Zone d'étude de la région de la Boucle du Mouhoun

#### IV.2 Matériels de l'étude

La conduite de cette étude a nécessité l'utilisation de différents matériels.

- La collecte de données sur les conditions d'accès à l'eau potable s'est faite essentiellement à l'aide de questionnaires et de guides d'entretiens en versions papier.
- La prise des quelques coordonnées de référence dans les QNL (Bornes Fontaines, point central des QNL) s'est faite à l'aide d'un GPS Garmin Etrex 30.
- Des smartphones ont été utilisés pour les prises d'images illustratives sur le terrain et la coordination des différentes activités d'enquêtes au niveau des différentes villes.
- Les logiciels Sphinx et Excel pour le traitement des données qualitatives et quantitatives.
- Les traitements des données d'enquêtes géographiques (mapping) et la confection des cartes thématiques ont été faits à l'aide de Google Earth, Goggle Maps, et Arcgis.

## IV.3 Méthodologie de l'étude

La démarche méthodologique adoptée pour la collecte des données est structurée en trois (3) phases qui sont les suivantes :

- Une phase préliminaire : Elle a consisté à élaborer un cadre logique (annexe I) ; à faire une revue bibliographique sur l'accès à l'eau potable dans les QNL, sur les principes de l'AFDH, sur la délégation de services publics et la législation associée et sur des approches méthodologiques d'études similaires. L'élaboration et la validation des questionnaires (annexe VI, VII), guides d'entretiens (annexe II, III, IV, et V), des outils de collecte et la méthodologie ont été faits également au cours de cette phase.
- Une phase de collecte : Elle a consisté principalement à recueillir des données mixtes (quantitatives et qualitatives) auprès des différentes cibles à travers : des entretiens, des questionnaires ménages, observations direct et tous autres documents jugés indispensables. L'observation directe a permis de comparer les réponses des questionnaires à la réalité. Ainsi, elle a permis de recueillir les informations non déformées. Les cibles étaient entre autres les centres ONEA, les mairies, les responsables de délégation de services publics de la ville de Ouagadougou, la direction de contrôle et gestion de l'ONEA (DCG), les gérants de borne-fontaine et les ménages de la zone d'étude. Les enquêtes ont été faites avec l'appui des techniciens communaux (TC) en eau et assainissement.
- Une phase de traitement : Elle a consisté au traitement, à l'analyse et à l'interprétation des données collectées lors de la phase de collecte.

## IV.3.1.1 Le mapping des QNL

Le mapping des QNL s'est faite à travers la prise des coordonnées GPS de limites des QNL indiqués par les habitants mêmes desdits quartiers et les techniciens communaux.

En plus de ces coordonnées, une esquisse des plans cadastraux obtenus auprès du personnel de l'ONEA ou de la mairie (en fonction des communes) a permis de mieux repérer les limites de chaque QNL.

## IV.3.1.2 L'échantillonnage

Compte tenu des contraintes budgétaires et du temps de collecte imparti, nous avons opté pour une méthode probabiliste plus précisément l'échantillonnage aléatoire simple qui offre la possibilité à tous ménages de la zone d'étude d'être sélectionnés. Ainsi, la taille de notre échantillon a été calculée selon la formule probabiliste suivante :

$$N1 = (t^{2*}p (1-p))/e^{2}$$

- N1 = taille de l'échantillon attendu
- T : confiance de marge déduite du taux de confiance (le taux de confiance étant fixé à 95% dans le cas de notre étude, t=1,96 selon la loi centrée réduite)
- P : proportion estimative de la population présentant la caractéristique étudiée dans l'étude (n'étant pas connus dans le cas de notre étude nous allons nous fixer une valeur de 50%);
- e : la marge d'erreur (dans le cas de notre étude, m est fixée à 5%)

Ensuite, nous avons ajusté en fonction de la population cible N (nombre de ménages bénéficiaires de l'activité) pour obtenir l'échantillon réel N2 selon l'équation suivante :

$$N2 = N1 / 1 + [(N-1) / population]$$

Dans le contexte de notre étude, la population représente le nombre de ménages. Pour aboutir à la taille de notre échantillon, nous sommes passés par plusieurs étapes préalables à savoir :

✓ Estimation du nombre total de ménages dans les QNL

Pour ce faire nous avons contacté les TC au niveau des mairies de chaque ville pour avoir les informations sur la taille de la population actuelle dans les quartiers non lotis par secteur et au niveau de chaque ville

En se basant sur la taille moyenne du nombre de ménages dans les régions de la boucle du Mouhoun et du Sud-ouest qui est de 6 personnes selon le recensement générale 2006, l'équation ci-après nous a permis d'estimer le nombre de ménages à enquêter par ville.

$$N = \frac{Population}{\text{Taille du ménage}}$$

En faisant la sommation des tailles des ménages des QNL des huit villes, nous avons obtenu le nombre de ménages total dans notre zone d'étude qui est de **20 275 ménages (ANNEXE VIII)** 

## ✓ Détermination des échantillons par ville

Une fois la taille totale des ménages obtenue, la taille totale de notre échantillon a été calculée à travers la formule probabiliste énoncée plus haut. Ainsi, le nombre total d'échantillons (Ech.) à enquêter obtenu après ajustement est de **377 ménages**.

En affectant un poids proportionnellement à la taille des ménages des QNL de chaque ville, nous avons déterminé la taille de l'échantillon à enquêter par ville (ANNEXE VIII) à travers les équations suivantes

Poids des ménages par ville 
$$=$$
  $\frac{\text{Nombre de ménages par ville}}{\text{Nombre total de ménage}} \times 100$ 

Ech. à enquêter par ville 
$$=$$
  $\frac{\text{Poids des ménages par ville } \times \text{taille totale de l'ech.}}{100}$ 

Des dispositions ont été prises en apportant quelques surplus fiches lors des enquêtes ménages afin de se conformer à notre échantillon en cas de mauvais remplissage de certaines fiches. Nous nous sommes également assurés qu'à l'intérieur des villes, chaque secteur soit assez bien représenté durant les enquêtes.

Au niveau des gérants de points d'eau communautaires, aucun échantillonnage n'a été fait. L'enquête a été exhaustive en prenant en compte tous les gérants des points d'eau communautaires des QNL de chaque ville. Ayant eu à l'avance l'information sur le nombre approximatif de ces gérants qui n'étaient d'ailleurs pas en grand nombre, nous avons pris les dispositions nécessaires pour les enquêter tous.

## IV.3.1.3 Évaluation du taux d'accès à l'eau potable

$$Taux\ d'acc\`es = \frac{Nombre\ de\ personnes\ d\'esservies\ en\ eau}{Nombre\ total\ de\ la\ population}$$

L'évaluation du taux d'accès à l'eau potable a été faite sur la base des normes du Burkina Faso sur l'accès à l'eau potable. Les équations intermédiaires suivantes ont été utilisées à cet effet :

Population desservie par les BP = 9 nombres de BP

Population desservie par les BF = 400 ou 450nombres de BF 450 ou 400 selon la Direction Régionale où se situent les QNL

Population desservie par les PEA ou Forage = 300×Nombre de PEA ou Forage

# IV.3.1.4 Évaluation du taux de fonctionnalité des points d'eau communautaires

$$Taux\ de\ fonctionnalit\'e = \frac{\text{Nombre de points d'eau fonctionnels}}{\text{Nombre total de points d'eau}}$$

# IV.3.1.5 Analyse de la mise en Œuvre des principes de l'AFDH

La mise en œuvre du droit à l'eau selon le principe d'équité et de non-discrimination et les principes d'accès à l'information a été évaluée sur la base de la liste de contrôle proposée par le manuel sur la réalisation des droits humains à l'eau et à l'assainissement des Nations Unies (ANNEXES IX et X). Les actions menées par les décideurs du domaine de l'eau ont été mises en exergue ainsi que leurs impacts.

# IV.3.1.6 Évaluation des ratios d'équilibre financiers

Les ratios d'équilibre financier (VAN et IP) ont permis d'apprécier la rentabilité de la mise en œuvre de projet de délégation de service publique dans les différentes communes.

Valeur Actuelle Nette (VAN)

$$VAN = -C + R_1(1+t)^{-1} + R_2(1+t)^{-2} + \dots + R_n(1+t)^{-n}$$

t=taux d'actualisation c= montant de l'investissement R<sub>n</sub>= recettes ou flux nets des différentes périodes

# ➤ Indice de Profitabilité (IP)

I.P. = 
$$(VAN/coût d'investissement initial) +1$$

IP=Indice de Profitabilité

Les données que nous avons collectées et traitées nous ont permis d'aboutir aux résultats qui sont présentés dans la suite de ce document.

## V. RÉSULTATS ET DISCUSSIONS

Dans cette dernière partie de notre étude, nous présenterons les résultats obtenus à l'issue du traitement de nos données et les aspects analytiques desdits résultats. Cela dit, l'analyse s'appuiera principalement sur les informations fournies par les enquêtés sur l'accès à l'eau potable dans les QNL des régions de la Boucle du Mouhoun et du Sud-Ouest.

# V.1 Mapping des quartiers non lotis des villes d'intervention de ONEA dans les régions du Sud-Ouest et de la Boucle du Mouhoun

Avant d'analyser les conditions d'accès à l'eau potable dans les QNL, il convient de présenter un mapping de ces QNL afin de voir quelle est leur situation à l'intérieur des villes, leur étendue, ainsi leur structuration.

## V.1.1 Mapping des quartiers non lotis de la commune de Dédougou

Chef-lieu de la région de la Boucle du Mouhoun, la ville de Dédougou est constituée de 7 secteurs, dont deux (2) lotis (secteur 1 et 4), et cinq (5) non lotis (secteur 2, 3, 5, 6 et 7). Les secteurs non lotis sont regroupés en des tournées selon un découpage de l'ONEA qui sont : Tchonky, Kouroukan, Flakin et Lomé (Figure 4). On constate dans ces secteurs non lotis une forte densité de population regroupant 65000 habitants contre 87841 habitants (RGPH, 2006) dans toute la ville soit 74% de la population.

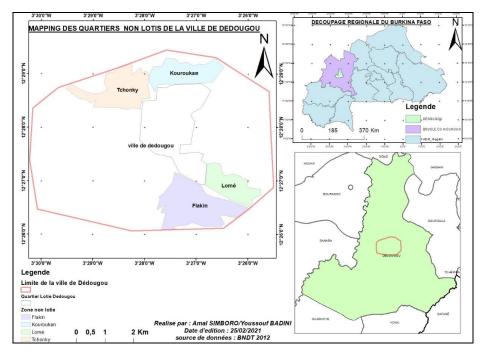


Figure 4: Mapping des QNL de la ville de Dédougou

La vue satellitaire sur Google Earth de ces QNL présentés sur la figure 5, nous donne l'aperçu ci-dessous.

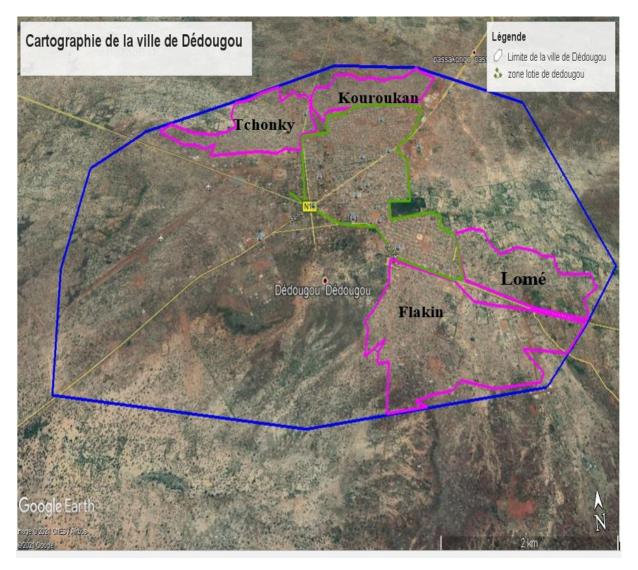


Figure 5: Vue satellitaire des quartiers non lotis de la ville de Dédougou

À l'instar du mapping de la ville de Dédougou, le mapping des villes de Tougan, Solenzo, Toma, Batié, Gaoua, Diébougou et Dano montre des QNL étalés en périphérie des villes et occupant une bonne proportion de ces villes (Référence Annexe XXI à XVII).

#### V.1.2 Différence entre quartier non loti et quartier loti

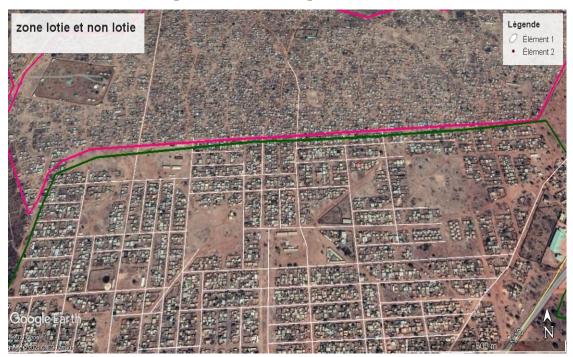


Figure 6: Vue satellitaire indiquant le contraste entre quartier loti et quartier non loti

L'image satellitaire illustrée dans la figure 6 ci-dessus d'une partie de la ville de Dédougou indique la barrière entre le quartier loti et le quartier non loti. Ces deux images mettent en exergue la différence entre zones loties et zones non loties, nous constatons, dans la zone non lotie le manque des voies, manque d'espaces entre les maisons. Les occupants ne sont ni propriétaires ni locataires du terrain et les constructions sont juridiquement illégales. N'apparaissant sur aucun plan d'urbanisme, ils ne peuvent bénéficier des aménagements urbains tels que les réseaux routiers, les égouts, l'adduction en eau, l'électricité (Sekpe, 2019). Par contre, dans les zones loties nous voyons bien la présence des voies goudronnées, des voies d'espacement entre les constructions, des espaces verts, une différence entre les maisons de la zone lotie et celles de la zone non lotie. Ce manque de voies et d'espaces dans ces zones entraine un délaissement de la zone par l'ONEA dans la mise en place des infrastructures de base durable.

## V.2 Analyse des conditions d'accès à l'eau dans les quartiers non lotis des régions du Sud-Ouest et de la Boucle du Mouhoun

L'analyse des conditions d'accès à l'eau potable des QNL est déterminante pour cette étude, car elle permettra de faire de meilleures propositions pour l'amélioration des conditions de vie de ces QNL.

#### V.2.1 Taux de fonctionnalités des infrastructures d'eau potable

Le tableau 3 ci-dessous révèle que le taux de fonctionnalité des points d'eau communautaires dans les QNL des régions de la boucle du Mouhoun et du Sud-Ouest est d'environ 94% en moyenne. Le taux de fonctionnalité n'a pas pu être évalué dans les QNL de la ville de Batié en raison du manque de données collectées dans cette ville. L'analyse de ce tableau montre un taux de fonctionnalité élevé dans les QNL des régions de la boucle du Mouhoun et du Sud-Ouest. Ce taux élevé des points d'eau fonctionnels est d'une part du l'effort fait la commune et l'ONEA pour la réhabilitation de ces points d'eau et d'autre part la bonne gestion de ces points par les fontainiers et les usagers de ces points d'eau.

Tableau 2: taux de fonctionnalité des infrastructures d'eau potable dans les QNL

	Commune	point d'eau fonctionnel	point d'eau non fonctionnel	Total de point d'eau dans la zone	Taux de Fonctionnalité
	Dédougou	29	0	29	100,00%
Boucle du Mouhoun	Tougan	2	0	2	100,00%
Boucie du Mounoun	Toma	20	5	25	80,00%
	Solenzo	7	0	7	100,00%
	Diebougou	21	0	21	100,00%
Sud-ouest	Gaoua	11	0	11	100,00%
Suu-ouest	Batié		-	-	-
	Dano	5	1	6	83,33%
Moyenne		95	1	101	94.05%

## V.2.2 Évaluation du taux d'accès dans les QNL par ville dans la région du Sud-Ouest Les différents taux ont été calculés sur la base des normes et critères de l'ONEA (voir détail calcul en ANNEXE XXV)

Tableau 3 : Taux d'accès à l'eau potable dans les QNL

	Sud-Ouest				Boucle du Mouhoun			
Taux d'accès	Diebougou	Gaoua	Batié	Dano	Dédougou	Solenzo	Toma	Tougan
Par QNL	Secteur 2 (18,57%)  Secteur 4 (40,00%)  Secteur 5 (33,33%)  Secteur 6 (17,14%)  Secteur 7 (17,78%)				Secteur 2; secteur 3; secteur 4;	Secteur 1 (17,65%) Secteur 2 (6,67%) Secteur 3 (3,33%) Secteur 4 (67,50%)	Secteur 1 (100%)  Secteur 2 (100%)  Secteur 3 (100%)  Secteur 4 (0,00%)  Secteur 5 (0,00%)  Secteur 7(75,00%)  Secteur 8 (60,00%)	
Taux d'accès tous QNL confondus	22,33% <b>45,88%</b>	15,96%	()	()	51,09% <b>25,4%</b>	27,66%	76,80%	15,26%

L'analyse du tableau 4 montre que le taux d'accès des QNL dans la région de la Boucle Mouhoun est plus élevé que le taux dans la région du Sud-Ouest (45,88% contre 25,4%).

Par ailleurs, une comparaison du taux d'accès dans les QNL des villes avec le taux d'accès au niveau de toutes les communes, fourni par la base des données INO 2020 nous donne les résultats suivants :

### Dans la région du Sud-Ouest,

Les QNL de la commune de Diébougou ont un taux d'accès à l'eau potable de 25,33% contre 78,7% pour toute la commune.

Nous avons un taux d'accès à l'eau potable de 15,96% dans les QNL de la commune de Gaoua contre 72,7% dans la commune entière.

Les données du taux d'accès dans les QNL de la commune de Batié et Dano restent inconnues, car les données reçues ne nous permettaient pas d'effectuer le calcul.

### Dans la région de la Boucle du Mouhoun,

Les QNL de la commune de Dédougou disposent d'un taux d'accès à l'eau potable de 51,86% contre 67,5% dans toute la commune de Dédougou. Ce taux d'accès à l'eau potable élevé dans les zones non loties est l'effort que l'ONEA et la commune font pour desservir certaines zones en branchement privé malgré les difficultés qu'ils rencontrent. Nous avons pu dénombrer au total 670 branchements privés dans les zones non loties de Dédougou.

Dans les QNL de Solenzo, on note un taux d'accès à l'eau potable de 27,66% contre 43.8% dans toute la commune.

L'on note un taux d'accès à l'eau potable de 76,80% dans les QNL de la commune de Toma contre un taux de 69,6% dans la commune de Toma. Ce taux d'accès élevé dans les QNL de Toma se justifie par la présence de plusieurs bornes-fontaines à la limite entre les zones non loties et celles loties et de nombreux forages au cœur de ces zones, mais également des grands efforts que fournit un particulier de la commune pour fournir de l'eau potable à une bonne partie de la population des QNL.

Dans les QNL de Tougan, nous avons un taux d'accès à l'eau potable de 15,26% contre un taux de 73,8% dans toute la commune.

Les données collectées sur le terrain n'ont pas permis de faire le calcul du taux d'accès par QNL dans les villes de Dédougou et Tougan. Elles ont permis uniquement de faire un calcul du taux global de tous les QNL confondus.

Dans l'ensemble, les taux d'accès à l'eau potable sont plus faibles dans les QNL et loin de la cible du PNAEP qui est de 100%. Les conditions d'accès à l'eau potable dans ces zones restent difficiles.

#### V.2.3 Analyse des sources d'eau utilisées

L'analyse des sources d'eau utilisées est nécessaire pour comprendre le taux d'accès. Comme illustré dans la figure 7, on observe une grande diversité des modes d'approvisionnement en eau de consommation dans les QNL.

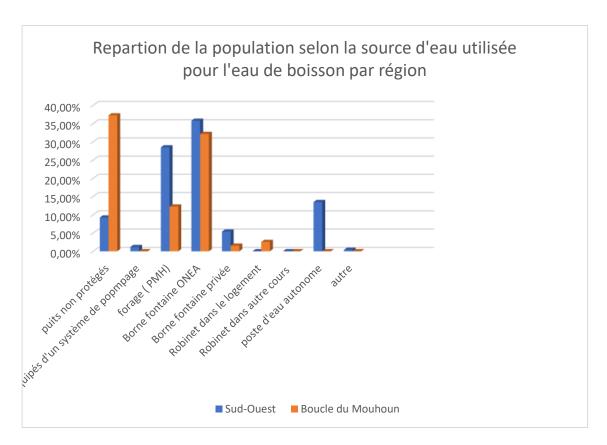


Figure 7: source d'eau utilisée pour l'eau de boisson par région

Cette figure montre que dans la région du Sud-Ouest, les ménages dans les quartiers non lotis sont desservis en premier lieu par les BF (40%), en deuxième lieu par les forages et puits modernes (30%) ; puis par les postes d'eau autonome (14%) et puits non protégés (9%). Il n'existe pas de BP dans les QNL de la région du Sud-Ouest.

Quant à la région de la Boucle du Mouhoun, les ménages sont desservis en premier lieu par les puits non protégés (37%), en deuxième lieu par les BF (34%); puis par les forages et puits protégés (26%). Ils sont une minorité (2%) à disposer d'une desserte par

branchement privé. Le recours aux sources d'eau gratuites (puits) par les ménages précaires est plus important dans la boucle du Mouhoun du fait de la plus grande disponibilité de la ressource en eau souterraine que dans la région du Sud-ouest.

L'analyse de ces chiffres montre que dans les QNL de la région du Sud-Ouest, les ménages utilisent des sources d'eau améliorées tels que les Bornes Fontaines (BF), les forages et les Postes d'Eau Autonomes (PEA) beaucoup plus que les ménages dans les QNL de la région de la Boucle du Mouhoun. Cela explique le taux d'accès à l'eau potable élevé dans cette région, illustré dans le point V.2.2.

# V.3 Analyse critique du niveau de prise en compte de l'AFDH dans l'accès à l'eau potable

Dans notre étude, nous avons choisi de faire l'analyse selon le principe de non-discrimination et d'équité d'une part et le principe d'accès à l'information d'autre part. Notre choix s'est porté sur ces deux principes, car ces principes traitent principalement la question de l'accès à l'eau potable des groupes défavorisés, marginalisés ou exclus telles les populations vivant dans les QNL. L'élimination de la différenciation entre les zones d'habitat informel et formel en matière d'accès à l'eau passe par l'équité et l'accès à l'information dans l'accès à l'eau.

### V.3.1 Analyse selon le principe de non-discrimination et d'équité

L'analyse selon le principe d'équité et de non-discrimination est déterminante pour comprendre les distinctions qui s'opèrent dans les QNL de notre zone d'étude

### V.3.1.1 Analyse de la disponibilité de l'eau.

#### Consommation spécifique

Les résultats de nos enquêtes dans les QNL des régions de la boucle du Mouhoun et du Sud-Ouest révèlent les consommations spécifiques indiquées dans le tableau 5 cidessous :

Tableau 4 : Consommation spécifique dans les QNL

			Taille	Consommation	
		Quantité d'eau	moyenne	spécifique par	Consommation
		utilisée par	du	Ville en	spécifique par
	Villes	ménage en L/jr	ménage	L/hab./jr	Région en L/hab./jr
	Batié	638,49	11,37	56,16	
	Gaoua	477,08	9,67	49,34	43,18
Sud-	Dano	219,09	6,14	35,68	43,10
Ouest	Diébougou	184,18	5,84	31,54	
	Dédougou	214,03	6,25	34,24	
Boucle	Tougan	206,42	8,49	24,31	28,57
du	Toma	176,36	6,09	28,96	20,37
Mouhoun	Solenzo	207,74	7,76	26,77	

L'analyse de ce tableau montre que la consommation spécifique varie en fonction des villes. Elle est plus élevée dans la région du Sud-Ouest (43,18% L/hab./jr) que dans la région du Boucle du Mouhoun (28,57 L/hab/jr) Plus loin les différentes enquêtes ont montré que la quantité d'eau consommée par personne et par jour varie d'un ménage à l'autre. Les ménages les plus aisés et ceux pratiquant des activités agricoles ou l'élevage sont en général ceux qui utilisent le plus d'eau.

Toutes les villes des deux régions ont une consommation spécifique qui excède 20L/pers/jour représentant la quantité minimale pour satisfaire aux consommations domestiques selon l'OMS. Cependant, excepté les villes de Batié et de Gaoua, toutes les villes ont une consommation spécifique nettement inférieure à 50l/habitant/jour qui est celle recommandée par l'OMS pour assurer le minimum vital en plus des besoins en termes d'hygiène.

La consommation spécifique plus élevée dans les QNL de la région du Sud-Ouest s'explique par l'utilisation des sources d'eau plus améliorée et en des proportions plus élevées que dans les QNL de la région de la Boucle du Mouhoun.

#### Continuité du service

La continuité du service dans les QNL des régions du Sud-Ouest et de la Boucle du Mouhoun n'est pas satisfaisante au niveau des points d'eau communautaires (BF, Forage, PEA) selon les données de l'enquête.

La population est très souvent confrontée à des problèmes au niveau des points de desserte dont les plus récurrents dans les deux régions sont les longues files d'attente et les conflits. L'enquête nous révèle que la raison des conflits résulte en générale de certains fontainiers qui décident de s'approprier l'ouvrage et de desservir selon leur propre convenance. En plus de ces problèmes rencontrés, la pression de l'eau disponible au niveau des points d'eau est en général faible, surtout dans la région de la boucle du Mouhoun.

Quant aux horaires de distribution au niveau de ces points d'eau, ils varient en général de 6h à 18h comme indiqué dans la figure 8 ci-dessous.

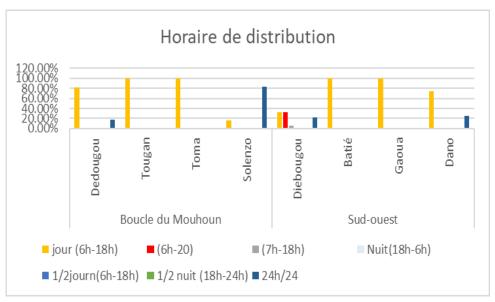


Figure 8: Horaire de distribution de l'eau au niveau des points d'eau communautaire

L'analyse de cette figure indique que la continuité du service au niveau des points d'eau communautaires n'est pas effective sur toute la durée de la journée. Cette situation concerne aussi les quartiers lotis sous nos cieux. Pourtant, selon l'AFDH l'eau doit être disponible à tout moment où on en a besoin, c'est-à-dire en quantité suffisante et à tout moment, pour les usages personnels et domestiques. Cette notion de disponibilité implique la continuité du service d'eau (Christophe et al., 2017).

En plus de ne pas bénéficier d'une marge d'horaire de distribution pour satisfaire les besoins en haut, les ménages font souvent face à des pannes des ouvrages de distribution d'eau entrainant l'arrêt du service allant de 30mn à plus de deux jours (ANNEXE XVIII) L'on note également des plaintes de coupures d'eau fréquentes (ANNEXE XIX) surtout les dimanches, jours de lessive, ou la demande est forte.

#### V.3.1.2 Analyse de l'accessibilité à l'eau

### > Accessibilité physique

L'accessibilité physique à l'eau dans l'AFDH fait appel à la distance parcourue pour avoir accès à l'eau. La distance à parcourir pour accéder à un point d'eau dans les QNL des régions du Sud-Ouest et de la Boucle du Mouhoun varie en fonction des villes et des régions comme l'indique la figure 9.

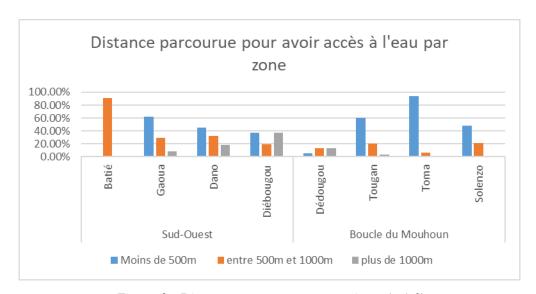


Figure 9 : Distance parcourue pour avoir accès à l'eau par zone

Dans la région du Sud-ouest, 45,65% des ménages parcourent une distance comprise entre 500m et 1000m alors que 18,47% des ménages parcourent une distance supérieure à 1000m. La ville de Diébougou enregistre les plus longues distances parcourues par les ménages (37,31% des ménages parcourent une distance supérieure à 1000m)

Dans la région de la Boucle du Mouhoun, 66,4% des ménages parcourent une distance inférieure à 500m alors que 24% des ménages une distance comprise entre 500m et 1000m. La ville de Toma enregistre les plus faibles distances parcourues (93,94% des ménages parcourent une distance inférieure à 500m).

Nous constatons que les distances parcourues pour l'accès à l'eau sont moins élevées dans la région de la Boucle du Mouhoun, et plus élevées dans le Sud-Ouest vu que la réglementation du Burkina fixe la distance maximale à 500m pour les BF et à 1000m pour les PEA et forages. Cela s'explique d'une part, par l'utilisation répandue des puits dans la Boucle du Mouhoun généralement établis à domicile. D'autre part, dans la région du Sud-ouest les quartiers non lotis sont très étalés sur un terrain accidenté. Les ménages parcourent très souvent de longues distances pour s'approvisionner en eau sur des collines.

À cause de la longue distance et la tortuosité des chemins, il est ainsi plus difficile pour un grand nombre de personnes handicapées, d'enfants et de personnes âgées d'aller chercher de l'eau.

## Accessibilité liée au temps

Le temps mis pour la corvée d'eau (aller-retour y compris le temps d'attente) dans les QNL présente des disparités d'une région à l'autre et d'une ville à l'autre. La figure 10 cidessous nous présente cette situation :

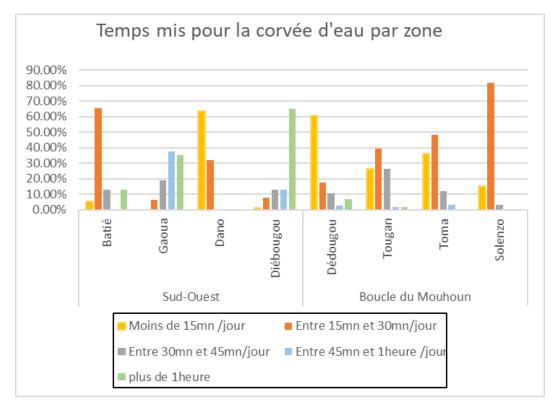


Figure 10:Temps mis pour la corvée d'eau par zone

Dans la région de la boucle du Mouhoun où la source d'eau la plus répandue à savoir le puits est à proximité des maisons, le temps mis est moindre : en moyenne 80% des ménages mettent peu de temps (moins de 30 min) pour la corvée d'eau.

Par contre, dans la région du Sud-Ouest où les distances sont plus longues avec des terrains très accidentés, le temps mis est beaucoup plus long : En moyenne, 65% des ménages mettent beaucoup plus de temps (plus de 30 min) pour la corvée d'eau

La ville de Diébougou présente un cas plus critique à cet effet à cause de l'insuffisance des points d'eau (64,94% des ménages mettent plus d'une heure pour la corvée d'eau).

Tout ce temps mis par jour pour la corvée d'eau n'est pourtant pas sans impact sur les activités économiques des ménages. En effet un gain de temps, sous certaines conditions, favoriserait le développement d'activités génératrices de revenus diversifiés.

On constate de nos analyses que le temps mis pour la corvée d'eau est corrélé à la distance et au mode de puisage.

### Responsables de la corvée d'eau dans le ménage

Les résultats des enquêtes montrent que dans les deux régions les femmes, c'est-à-dire les filles et les femmes d'âge mur sont responsables à 90% de la corvée d'eau. Dans la région du Sud-ouest, au moins de 25% de ces personnes de sexe féminin sont des enfants fillettes dans la tranche d'âge comprise entre 5 ans et 10 ans (référence ANNEXE XX).

Cette prédominance des femmes sur les hommes s'explique par l'influence de la tradition qui leur confère la gestion des tâches ménagères dans la famille.

Ce poids de la tradition sur les femmes affecte les principes de la discrimination et d'équité dans les ménages.

Ce pourcentage élevé des enfants filles surtout les enfants mineurs responsables de la corvée d'eau est un phénomène contre lequel l'on doit lutter, car la place de ces enfants se trouve à l'école. Ces enfants sont dépourvus de leur moment de distraction pour faire face à la corvée. L'image présentée en figure 11 ci-dessous permet de vérifier les responsables des corvées d'eau dans les ménages. Nous voyons cette fillette d'environ 7ans qui est chargée de la corvée d'eau dans le ménage ce qui met en évidence la discrimination dans le ménage vu son âge et le risque qu'elle court. L'ONEA et la commune doivent lutter d'eau pour mettre à la disposition de la population des branchements privés ou réhabiliter les anciens points d'eau ou améliorer leur fonctionnement pour remédier à ce fléau.



Figure 11 : Image illustrant une fillette puisant l'eau dans la ville de Dano

## V.3.1.3 Analyse de l'accessibilité économique à l'eau

L'accès à l'eau n'est plus le seul critère : l'eau potable doit être d'un coût abordable et accessible à tous.

Dans les régions de la boucle du Mouhoun et du Sud-Ouest, les dépenses en eau varient en fonction du niveau de vie des ménages, de l'offre d'infrastructures et des modalités d'accès du ménage à l'eau. Elles sont en moyenne de moins de 100FCFA dans la région de la boucle du Mouhoun et plus de 100 FCFA dans la région du Sud-Ouest selon la figure ci-dessous.

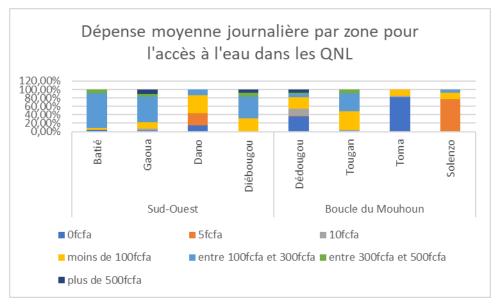


Figure 12 : Dépense moyenne journalière par zone pour l'accès à l'eau dans les QNL

Le coût moins élevé dans la boucle du Mouhoun s'explique non seulement par l'accès à l'eau potable d'une grande partie de la population à travers les sources d'eau gratuites (puits), mais également par la présence de personnes privées qui distribuent l'eau gratuitement à la population particulièrement dans la ville de Toma.

Par contre, le coût plus élevé dans la région du Sud-ouest s'explique surtout par la mise en place de points d'eau communautaires (les PEA) par des privés qui vendent l'eau beaucoup plus chère à la population. Ces privés qui profitent de l'absence de l'ONEA vendent l'eau 2 fois plus chère que les prix fixés par la grille tarifaire de l'ONEA. En plus, les ménages ont très souvent recours aux revendeurs informels (ANNEXE XXI). En effet, pour réduire les longues distances à parcourir ou éviter les longues files d'attente, ils font appel à ces revendeurs qui revendent l'eau 50fois plus cher (par exemple dans la ville de Diebougou le bidon d'eau au lieu de 10cfa est vendu à 500FCFA par les revendeurs voir 1000FCFA dans les zones ou l'accès à l'eau est beaucoup plus difficile).

On constate, également les cotisations mensuelles variant de 1500f/mois à 3000f/mois pour l'accès aux eaux de forages dans certains QNL de la région du Sud-ouest.

Les populations ayant accès gratuitement à l'eau, surtout dans la région de la Boucle du Mouhoun, la majorité affirme en être satisfaite. Par contre, dans la région du Sud-ouest où les dépenses représentent une proportion importante des revenus du ménage, plus de 50% de la population affirme ne pas être satisfaite des prix fixés pour l'eau (ANNEXE XXII).

Tandis que certains ménages sont prêts à payer un prix élevé pour l'eau parce qu'elle est essentielle à tant d'aspects de la vie, d'autres ménages plus pauvres vont au contraire s'approvisionner à la source d'eau, la moins chère en diversifiant leurs stratégies en fonction du prix. C'est le cas pour la figure 13 ci-dessous dans la ville de Toma qui illustre un ménage qui préfère s'approvisionner autour d'un puits où l'eau est gratuite plutôt qu'à la borne-fontaine ou l'eau est payante bien qu'elle soit consciente que la qualité de l'eau de puits est moindre ?



Figure 13 : Image illustrant l'abandon d'une BF au profil d'un puits à cause du coût de l'eau dans la ville de Toma

Le prix de l'eau devrait pourtant être fixé de façon raisonnable de sorte à permettre aux ménages de financer l'accès à d'autres droits humains comme la nourriture et le logement. Si les services relatifs à l'eau et à l'assainissement sont trop onéreux, les personnes se tourneront vers d'autres sources et des pratiques risquées, ce qui peut avoir un effet négatif sur la santé publique.

## V.3.1.4 Analyse de la qualité de l'eau

Pour être défini comme «géré en toute sécurité», le service doit fournir de l'eau de boisson salubre, c'est-à-dire exempte de toute contamination par des matières fécales et substances chimiques définies comme prioritaires par les États (Christophe et al., 2017). L'eau fournie par l'ONEA au niveau des BF et BP est en général sans danger pour la santé des ménages. La qualité de ces eaux est régulièrement contrôlée par l'ONEA. Cependant, le mode de transport et de stockage de l'eau provenant de ces sources

potables par les ménages n'est pas sans danger sur la qualité. En effet, les récipients utilisés durant le transport sont le plus souvent mal nettoyés et sans couvertures.

Quant à l'eau provenant des puits, des forages, des PEA et des BF privés, notre étude n'a pas prévu un volet pour l'analyse de la qualité de ces eaux (Sud Conseil SARL, 2020). Cependant, la mauvaise hygiène qui entoure en général ces points d'eau (ANNEXE XXIII) rend leurs qualités douteuses. En plus, les TC qui nous ont appuyés durant la collecte des eaux nous ont interpellés sur la qualité de ces eaux qui est sans contrôle. Enfin, dans les régions du Sud-Ouest le PEA/GIZ a fait une étude de référence sur la qualité de l'eau dans les ménages. Bien que cette étude ait concerné le centre-ville, il est ressorti des proportions importantes de contamination de l'eau.

Une étude complémentaire sur la qualité physico-chimique et microbiologique serait nécessaire pour mieux se situer sur la qualité de ces eaux.

## V.3.1.5 Analyse de la mise en œuvre du droit à l'eau selon le principe de non-discrimination et d'équité

La mise en œuvre du droit à l'eau selon le principe d'équité et de la non-discrimination a été évaluée suivant les axes proposés dans la liste de contrôle du manuel sur la réalisation des droits à l'eau et à l'assainissement. Ainsi, nous avons :

✓ Sur le plan juridique, l'Etat du Burkina Faso à travers l'instauration du droit à l'eau le 5 novembre 2015 comme un droit constitutionnel interdit formellement toute forme de discrimination dans le processus de l'accès à l'eau pour tous. L'article 18 de cette constitution dispose désormais que : « L'éducation, l'eau potable et l'assainissement, l'instruction, la formation, la sécurité sociale, le logement, l'énergie, le sport, les loisirs, la santé, la protection de la maternité et de l'enfance, l'assistance aux personnes âgées, aux personnes vivant avec un handicap et aux cas sociaux, la création artistique et scientifique, constituent des droits sociaux et culturels reconnus par la présente Constitution qui vise à les promouvoir ». L'adoption de cette loi au Burkina Faso fut un premier, et grand, pas vers la réalisation du droit à l'eau. D'autres textes tels que la politique nationale des droits humains et de la promotion civique (PNDHPC) de 2001 mises à jour en 2013 et le Guide d'intégration des droits humains dans les politiques sectorielles élaborés par le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) en 2011 viennent en appui afin de permettre une meilleure

réalisation du droit à l'eau pour tous. En cas de non-respect de ce droit, des processus de recours sont prévus, notamment le recours administratif (juges, tribunaux, etc.), hiérarchique (médiateur de la République) ou encore la saisine du Conseil National des Droits Humains (CNDH).

- ✓ Sur le plan financier, des fonds importants sont alloués aux programmes d'eau et d'assainissement. Après l'éducation, c'est le secteur qui bénéficie de plus d'attention de la part du gouvernement. Selon le Centre d'Information, de Formation et d'Études sur le Budget (CIFOEB), environ 102,7 milliards de FCFA ont été alloués aux secteurs de l'eau et de l'assainissement soit près de 5% du budget national ; avec 96.5% de ce montant consacré aux investissements (CIFOEB, 2017). Chaque année, ces fonds augmentent (50 milliards en 2016), car l'Etat est continuellement à la recherche de fonds supplémentaires et de PTF pour permettre l'atteinte de l'objectif 06 des Objectifs de Développement Durable (ODD) : « Accès à l'eau pour tous ».
- ✓ Sur le volet planification, le PN-AEP dans son objectif stratégique qui vise à satisfaire durablement les besoins en eau potable de la population en quantité et en qualité s'est donné comme premier objectif opérationnel d'assurer un accès universel des populations aux services d'eau potable conformément à l'AFDH. Pour la recherche de l'équité, il stipule que l'ONEA devra d'ici 2030 étendre ses réseaux dans les zones non loties des centres urbains. Dans sa stratégie de développement des infrastructures, elle préconise d'éliminer la différenciation entre les zones d'habitat formel et informel à travers une politique tarifaire et facilitation de l'accès des plus pauvres et des personnes vulnérables au service de l'eau. La mise en place de la DSP dans certains quartiers de la ville de Ouagadougou, Bobo Dioulasso et Houndé a été l'un des défis relevés dans la réalisation de l'accès à l'eau pour les populations des QNL.
- ✓ Le volet surveillance nous montre qu'il est prévu un suivi des objectifs concernant les groupes défavorisés. Dans la stratégie de développement des infrastructures du PN-AEP, le suivi des indicateurs d'accès des pauvres et vulnérables aux services AEPA fait partie des axes de réflexion.

De nombreuses actions et stratégies louables sont inscrites au programme de l'État pour atteindre la non-discrimination et l'équité dans l'accès à l'eau potable. Une application et

un bon suivi des actions et stratégies sont d'une importance capitale pour l'atteinte des ODD6.

### V.3.2 Analyse selon le principe d'accès à l'information

L'accès à l'information est l'un des principes incontournables pour aboutir à un accès universel à l'eau potable. Ce principe est déterminant pour lutter contre la corruption et créer une gouvernance transparente et ouverte.

#### V.3.2.1 Canaux de communication utilisés pour véhiculer l'information

L'analyse du tableau 6 ci-dessous révèle que dans la région de la boucle du Mouhoun en moyenne 67% des ménages dans la région reçoivent les informations sur l'accès à l'eau potable par le poste radio contre en moyenne 30% des ménages dans la région du Sud-Ouest.

Dans la région du Sud-Ouest la population a accès à l'information le plus souvent par autre moyen que le poste radio : 81,25% des ménages dans la ville de Gaoua reçoivent leurs informations de bouche à oreille, plus de 50% dans la ville de Batié par les CVD et crieurs publics. Le canal le plus répandu dans la région de la boucle du Mouhoun est le poste radio tandis que dans la région du Sud-Ouest le Bouche-à-oreille, les crieurs publics et les CVD sont les canaux priorisés.

Tableau 5 : Canaux de communication utilisés dans les QNL pour passer l'information surl'accès à l'equ

	Sud-Oue	st			Boucle du Mouhoun			
	Batié	Gaoua	Dano	Diébougou	Dédougou	Tougan	Toma	Solenzo
Non- réponse	10,91%	2,08%	40,91%	85,07%	0,00%	0,00%	0,00%	12,12%
Poste radio	1,82%	62,50%	40,91%	13,43%	50,00%	66,04%	63,64%	87,88%
Internet	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Telephone portable	0,00%	10,42%	4,55%	0,00%	0,00%	0,00%	3,03%	0,00%
Bouche-à- oreille	20,00%	81,25%	13,64%	1,49%	56,76%	39,62%	15,15%	0,00%
CVD	25,45%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	21,21%	0,00%
Coneiller	16,36%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
crieur public	25,45%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Autre	0,00%	2,08%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

## V.3.2.2 Information sur les opérations de l'ONEA dans les zones pour la desserte en eau.

Malgré les différents moyens déployés pour véhiculer l'information, les populations dans les QNL, les ménages affirment avoir difficilement accès à l'information par l'ONEA sur l'eau potable comme l'indique la figure suivante :

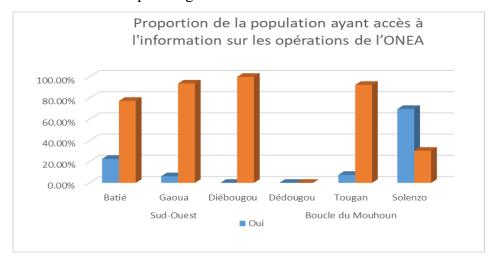


Figure 14 : Proportion de la population ayant accès à l'information sur les opérations de l'ONEA

L'analyse de la figure 14, révèle que plus de 90% des ménages dans les deux régions n'ont pas d'informations sur les opérations de l'ONEA plus précisément la réalisation des bornes fontaine.

Cette prédominance des ménages qui ne sont pas informés sur les opérations de l'ONEA s'explique par le fait que L'ONEA n'intervient pas dans ces zones par conséquent ils ne peuvent pas avoir d'information.

Dans la ville de Dédougou, aucun des ménages n'a accès à l'information sur les opérations de l'ONEA. Cela montre le manque de communication entre l'ONEA et la population.

## V.3.2.3 Satisfaction de la population par rapport aux requêtes sur l'accès à l'eau potable.

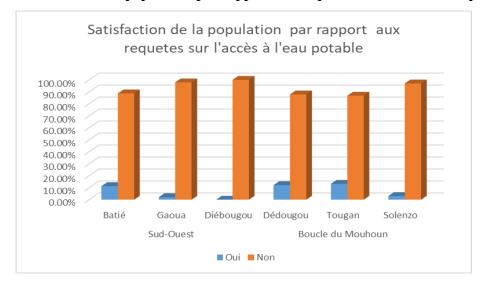


Figure 15 : Satisfaction de la population par rapport aux requêtes sur l'accès à l'eau potable

La figure 15 révèle que plus de 90% des ménages dans les deux régions ne sont pas satisfaits de leurs requêtes sur l'approvisionnement en eau potable. Ce taux élevé de non-satisfaction des ménages s'explique par le fait que l'ONEA n'intervient pas dans les zones non loties pour cela leurs requêtes ne sont pas prises en compte. Ces requêtes sont : les coupures fréquentes d'eau, la réhabilitation de certains points d'eau, les pannes au niveau des pompes, la mauvaise gestion du point d'eau.

## V.3.2.4 Sensibilisation sur les maladies hydriques liées à la consommation des eaux non potables.

Vu la forte utilisation de source d'eau non adéquate en termes de qualité (puits non protégés) par les ménages et les différents modes de transport et stockage pouvant affecter la qualité de l'eau provenant des sources potables, nous nous sommes posés la question à savoir si la population était sensibilisée sur les dangers liés à la consommation d'une eau salubre.

La réponse à cette question nous est donnée par la figure suivante :

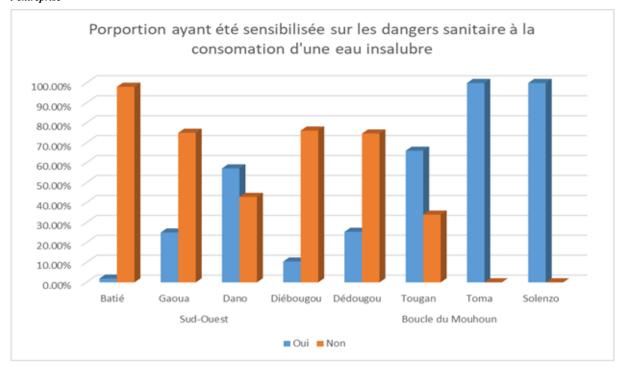


Figure 16 : Proportion ayant été sensibilisée sur les dangers sanitaires à la consommation d'une eau insalubre

Dans la région de la Boucle du Mouhoun en moyenne 50% de la population est sensibilisée contre 70% non sensibilisé dans la région du Sud-ouest. L'utilisation des sources d'eau non potable telles que les puits non protégés dans la région de la Boucle du Mouhoun par certains ménages malgré la sensibilisation s'expliquerait par la gratuité de l'eau provenant de ces sources et de la disponibilité de ces sources à proximité des ménages.

L'ONEA et la Commune devraient prendre des dispositions pour accentuer la sensibilisation dans tous les QNL pour éviter la propagation des maladies hydriques comme le choléra, la fièvre typhoïde, la poliomyélite, l'hépatite A et E, et la diarrhée.

## V.3.2.5 Analyse de la mise en œuvre du droit à l'eau selon le principe d'accès à l'information

La loi N°051-2015/CNT portant droit d'accès à l'information public et aux documents administratifs né le 30août 2015 est la loi qui traite de la question de l'accès à l'information.

En appui à cette loi, la constitution du Burkina dans son article 8, énonce clairement que « Les libertés d'opinion, de presse et le droit à l'information sont garantis.

Toute personne a le droit d'exprimer et de diffuser ses opinions dans le cadre des lois et règlements en vigueur ».

Le Ministère de l'Eau de l'Assainissement (MEA) a développé un système d'information de la gestion du Service public de l'Eau. Nous avons l'existence de :

- ✓ La BD.INO
- ✓ La page officielle Facebook du MEA
- ✓ Le site Eau Burkina

Dans sa phase 3 de mise en œuvre du PN-AEP, le MEA a prévu l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication opérationnelle pour l'information, la sensibilisation des acteurs du PN-AEP.

Dans son objectif opérationnel : contribué à la gestion durable des infrastructures d'AEP, dans le respect de l'accès universel au service de l'eau potable, le MEA prévoit l'organisation, dans les 13 régions, des campagnes d'information/sensibilisation des communes sur l'intercommunalité, les dispositions légales et règlementaires, leurs importances pour le développement local et l'incitation des communes à la mutualisation. Au niveau de l'ONEA, il existe un service qui traite spécifiquement de la question de l'information sur l'accès à l'eau potable et l'existence d'une page officielle pour divulguer les informations. On note également la prise de disposition pour recevoir et traiter les plaintes et préoccupations des clients.

Au niveau des régions, les moyens les plus déployés pour divulguer l'information sont les radios, les crieurs publics. Cependant, les personnes vivant en zones non loties ont très souvent difficilement accès à l'information et ignorent leurs droits sur l'accès à l'information.

Les États devront mettre à cet effet mettre plus d'accent sur l'accès à l'information de ces groupes marginalisés.

#### V.4 Analyse financière pour la desserte en eau dans les zones non loties

Les différentes données collectées sur la DSP nous ont permis de faire une étude financière pour évaluer la possibilité de la mise en place d'une délégation de service public dans les QNL des différentes villes et faciliter l'accès à l'eau potable aux populations résidentes de ces zones.

À cet effet, nous avons conduit notre analyse sous l'angle de la mise à l'échelle de la DSP dans les QNL à l'image de l'expérience en cours à Ouagadougou et à Houndé. Pour ce faire, il a été pris en compte les aspects suivants :

- ✓ Les investissements structurants sont réalisés par l'ONEA sur fond propre ou par l'entremise de ses partenaires ;
- ✓ Les investissements de fonctionnement de l'opérateur privé en lien avec l'exploitation du réseau dans les quartiers non lotis sont pris en charge par l'opérateur lui-même ;
- ✓ L'évolution potentielle du nombre d'abonnés dans les QNL (ANNEXE XIV) en termes de branchement privé et borne-fontaine.

Ces éléments nous ont permis de juger de la viabilité d'un tel projet dans les QNL des différentes villes pour un opérateur privé. Cette option de confier la gestion à un opérateur privé dans ces zones évite à l'ONEA les questions foncières. L'autorité communale au moment de lotissement assurerait la pérennité du réseau secondaire en faisant l'allotissement en fonction du passage de ces canalisations.

Cependant, en cas de non-viabilité pour la mise en place de la DSP, il est mis en avant l'Approche fondée sur les droits humains qui contraint le pouvoir public à travers l'ONEA d'assurer l'accès à l'eau potable aux populations de ces zones.

## V.4.1 Détermination et analyse des principaux ratios de rentabilité du projet de DSP

Tableau 6 : Ratios d'équilibre financier

Communes	Toma	Dédougou	Tougan	solenzo	Dano	Diébougou	Batié	Gaoua
Investissement en FCFA	1 575 000	1 575 000	1 575 000	1 575 000	1 575 000	1 575 000	1 575 000	1 575 000
			-	-	-			
VAN	-38708595,93	200380672,15	10732876,05	38817181,31	31417765,70	145435123,56	60722886,61	42331273,40
IP	-23,5768863	128,2258236	-5,81452447	-23,6458294	-18,9477877	93,33976099	39,5542137	27,876999

### V.4.2 Analyse de la Valeur Actualisée Net (VAN) et de l'Indice de Profitabilité

✓ La VAN est l'excédent du cumul des flux nets de trésorerie actualisé sur le montant du capital investi. Dans cette condition si la VAN est inférieure à zéro, il

y a lieu d'abandonner le projet, car les retombés n'arriveront pas à couvrir le coût de l'investissement. La VAN est largement supérieure à zéro donc positive pour les villes de **Dédougou**, **Diébougou**, **Batié** et **Gaoua** le projet de DSP peut donc être financé pour ces villes. Quant aux villes de **Toma**, **Tougan Solenzo** et **Dano** où on obtient des VAN négatives le projet de DSP ne pourront pas couvrir le coût de l'investissement. La mise en place d'un DSP ne serait donc pas intéressante pour ces villes.

✓ L'indice de profitabilité est le rapport entre le cumul actualisé des flux de trésorerie (cash-flow) et le capital investi. Il s'agit en d'autres termes du rapport entre la valeur actuelle des cash-flows futurs et le capital investi. L'interprétation financière du projet traduit que sur 1 F investi, la Délégation gagne la valeur de IP indiqué. Ainsi donc, pour 1F investi par la DSP dans les villes de **Dédougou**, **Diébougou**, **Batié** et **Gaoua**, elle gagne respectivement 128,23 FCFA; 93,34 FCFA; 39,55 FCFA et 27,87 FCFA qui sont des valeurs positives. Ces valeurs positives traduisent la viabilité de la DSP dans ces villes.

Au-delà des ratios qui traduisent la viabilité du projet, les villes de **Dédougou**, **Diébougou**, **Batié** et **Gaoua** sont des villes plus attractives à cause des activités économiques qui y sont plus développées par rapport aux villes de Toma, Tougan, Solenzo et Dano qui sont des villes tertiaires. Dans les QNL de ces villes présentant un IP positif, une analyse des catégories socio-professionnelles des chefs de ménages nous montre des travailleurs fonctionnaires et du secteur privé qui ont les moyens de s'octroyer des BP.

#### V.4.3 Analyse de la faisabilité technique du projet de DSP dans les communes

Après avoir fait une analyse financière afin de déterminer les communes où la mise en place d'un projet DSP serait financière rentable, il serait tout aussi judicieux d'évaluer la disponibilité de la ressource nécessaire pour la mise en œuvre d'un tel projet ainsi que l'analyse du patrimoine de l'ONEA dans ces communes.

Une petite enquête auprès des centres ONEA de ces communes nous révèlent les informations sur le patrimoine de l'ONEA consignées dans le tableau 8

Tableau 7 : Patrimoine de l'ONEA dans les communes

	Grille question	Dédougou	Gaoua	Diebougou	Batié	Dano
	Nombre de châteaux					
1	d'eau	3	3	1	1	1
	Capacité des châteaux					
2	d'eau en m3	850	650	200	150	300
	Nombre de forages					
	alimentant les châteaux					
	d'eau	5	15	9	2	6
	Longueur réseau ONEA					
3	en km	165,8	69,773	61,054	17,314	41
	Nombre de bornes					
	Fontaines	66	51	36	24	44
	nombre d'abonnés	5600	4980	1800	417	500
	nombre d'agence ONEA	1	1	1	1	1
	La ressource disponible					
	est-elle assez suffisante					
	pour alimenter toute la					
3	ville à l'horizon 2030?	oui	non	non	non	nom
			réaliser	Créer des forages		
			des	à gros débit,		
	Sinon quelle alternative		forages à	aménager le	Augmenter	Augmenter
	pour que la ressource		gros	Barrage de	le nombre	le nombre
4	soit suffisante?		débits	Baplat	de forage	de forage
	Cette solution est-elle					
	techniquement					
5	possible?		oui	oui	oui	oui

L'analyse des informations stipulées dans ce tableau nous montre que pour la ville de Dédougou la ressource en eau disponible serait suffisante jusqu'à l'horizon du projet qui est de 2030. Par contre pour les villes de Diébougou, Dano, Gaoua et Batié, la ressource en eau disponible actuellement ne serait pas suffisante pour la mise en place du projet de

DSP. Il faudra augmenter au préalable la ressource en créant des forages supplémentaires à gros débits dans ces communes.

Pour la commune de Diébougou, l'aménagement du barrage de Baplat pour l'adduction en eau potable serait une bonne alternative pour augmenter la ressource en eau.

#### V.4.4 Proposition de solution pour la mise à l'échelle DSP

À l'issue de nos différentes analyses sur les ratios de rentabilité et la prise en compte des principes de l'AFDH nous proposons :

- ➤ La mise en place d'une DSP dans les villes de Dédougou, Batié, Gaoua et Diébougou en des lots différents ;
- La fusion en un seul lot pour la gestion des QNL de la ville de Dano et de la ville de Diébougou. Cette fusion s'explique par la proximité entre les villes de Dano et de Diébougou. L'étude de l'équilibre financier de cette DSP pour les villes de Diébougou et Dano nous donne un IP d'une valeur de 72,68 contre 93,34 pour une DSP exclusive pour la ville de Diébougou. Par contre, l'étude de l'équilibre financier de la ville de Dano à elle seule nous donne un IP négatif. Cette proposition parait moins rentable financièrement, mais en tenant compte des principes de l'AFDH, elle permettrait de résoudre la corvée d'eau de 2860 personnes de plus.
- ➤ Quant aux villes de Toma, Tougan et Solenzo où la mise en place d'une DSP ne serait pas intéressante, il serait convenable pour l'Etat de prendre ses responsabilités et de permettre à l'ONEA d'intervenir directement dans les QNL de ses villes.

# V.4.5 Impact de la mise à l'échelle DSP sur l'amélioration du taux d'accès à l'eau potable.

Le tableau 9 illustre la contribution de la mise en place du projet de DSP à l'augmentation du taux d'accès à l'eau potable par commune.

Tableau 8 : Projection de la contribution de la DSP à l'accroissement du taux d'accès à l'eau potable

Délégation	Nombre de BP	Nombre de BF	Population à desservir par la DSP à l'horizon du projet	Population à l'horizon 2030	Augmentation du taux d'accès grâce à la DSP			
Sud-Ouest								
Diébougou- Dano	1722	20	23498	41828	56%			
Gaoua	793	8	10337	16731	62%			
Batié	935	9	12015	19121	63%			
Boucle du Mouhoun								
Dédougou	1500	36	27900	77681	36%			

Ce projet permettra de desservir à l'horizon 2030, 73 750 habitants en eau potable.

## V.4.6 Rôle de chaque acteur signataire du contrat

Selon les clauses du contrat actuel de délégation de service public de l'eau potable au Burkina, le rôle de chaque acteur est défini comme suite :

#### > L'ONEA

- Fournir le matériel de branchements nécessaire au délégataire pour la réalisation des branchements privés.
- Fournir l'eau potable au niveau du ou des points de fourniture, conformément aux spécifications en qualité, volume, pression et continuité du service inscrit au cahier des charges;
- Assurer un contrôle périodique, selon les standards usuels de contrôle de l'ONEA, de la qualité de l'eau fournie aux usagers par le fermier, au niveau des bornesfontaines et des robinets des usagers;

- Installer et maintenir un compteur fonctionnel au niveau du ou des points de fourniture;
- Facturer l'eau comptabilisée aux points de fourniture au fermier, conformément aux dispositions du Contrat ;
- Verser aux délégataires des subventions à l'investissement ;
- Informer le délégataire au moins deux mois à l'avance de tout changement programmé dans la grille tarifaire en vigueur dans la commune de Ouagadougou ;
- Valider les projets d'extension du réseau proposés par le délégataire en s'assurant de leur faisabilité technique dans un délai de 30 jours à compter de la réception du projet.
- Réaliser périodiquement une enquête de satisfaction auprès des usagers (à raison d'une enquête chaque année à minima pendant les deux premières années);
- Réaliser ou faire réaliser à ses frais, le cas échéant, au moins chaque deux ans un audit du service mis en place par le délégataire ;

#### > La mairie

- S'assurer que le service de l'eau fourni par le délégataire satisfait les usagers ;
- Faciliter au délégataire l'accès aux terrains et bâtiments nécessaires pour les besoins de l'exploitation (construction de locaux, linéaire d'emprise pour la pose des conduites, emprises des bornes fontaines publiques, etc.);
- Faciliter au délégataire l'intermédiation avec la population dans tous les cas où la bonne fourniture du service public de l'eau potable l'exige (sensibilisation et interventions auprès des usagers contre le gaspillage, pour le payement de l'eau, contre les risques de pollution menaçant le réseau, pour la libération d'emprises nécessaires à l'amélioration du réseau, etc.);
- Doit étudier, l'orienter et valider les choix d'investissement proposés par le délégataire en matière d'extension du réseau de distribution ;

 Vérifier que les tracés des conduites existantes et programmées sont correctement intégrés aux plans de lotissement en cours d'élaboration, afin de garantir la pérennité du réseau et du service;

Doit informer l'ONEA et le délégataire, dans des délais raisonnables (au minimum deux ans à l'avance), de tout projet de lotissement ou autre opération d'urbanisation susceptible d'avoir des conséquences dans le périmètre du délégataire;

### > Le délégataire

Le délégataire a pour rôle d'assurer à ses risques et périls et sous sa propre responsabilité, la fourniture du service d'eau potable, l'extension de la desserte et la satisfaction de tous les usagers.

Le délégataire assure donc à la fois toutes les fonctions de l'exploitation technique du réseau, mais également un rôle de programmation des investissements (extension, maillage, renforcement) ainsi qu'un rôle de gestion commercial de la clientèle.

#### VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Cette étude a porté principalement sur trois objectifs : le premier : vérifier les conditions d'accès à l'eau potable dans les quartiers non lotis de la région du Boucle de Mouhoun et du Sud-ouest ; le second : analyser de manière critique le niveau de prise en compte de l'AFDH et le dernier : analyser l'équilibre financier de l'ONEA pour la mise en place d'une éventuelle DSP dans ces régions.

L'analyse de nos résultats révèle un faible taux d'accès à l'eau potable dans les QNL des régions : 45,88% pour la Boucle du Mouhoun et 25,04% pour le Sud-ouest. Il existe une pluralité des sources d'approvisionnement en eau dans les deux régions. Au nombre de ces sources d'approvisionnement, nous distinguons les points d'eau potable représentés par les branchements privés, les bornes-fontaines, les PEA et les forages ; et les points d'eau non potable composés des puits traditionnels et des puits modernes. Le mode d'approvisionnement le plus répandu dans la région de la boucle du Mouhoun est les BF et les puits tandis que dans la région du Sud-ouest il s'agit des BF.

L'analyse selon le principe d'équité et de non-discrimination montre des distances pour l'accès à l'eau longues dans la région du Sud-Ouest et moindre dans de la boucle du Mouhoun. 45,65% des ménages dans le Sud-ouest, parcourent une distance comprise entre 500m et 1000m et 18,47% parcourent plus de 1000m. Dans la région de la boucle du Mouhoun, 18,47% des ménages parcourent une distance inférieure à 500m.

L'accessibilité liée au temps montre en moyenne que 80% des ménages mettent peu de temps (moins de 30min) pour la corvée d'eau dans les deux régions. Toutefois, la responsabilité de ces corvées d'eau incombe à 90% aux femmes.

Pour ce qui est du coût de l'eau, il ne respecte pas toujours les tarifs fixés par l'ONEA et reste élevé dans ces zones non loties. Dans la région du Sud-Ouest les ménages font très souvent recours à des revendeurs informels, qui leur revendent l'eau 50 fois plus chère.

L'analyse selon le principe d'accès à l'information nous donne un taux élevé (96%) de ménages qui n'ont pas d'accès à l'information sur l'accès l'eau potable.

Une analyse de l'équilibre financière pour la mise en place d'une DSP montre que la mise en place d'un tel projet serait favorable pour les villes de Dano Diebougou, Batié, Gaoua, et Dédougou et contribuerait à l'accroissement du taux d'accès des QNL de ces villes.

Cependant, partant de l'expérience des DSP déjà existants, des dispositions doivent être prises pour une meilleure mise en œuvre d'un tel projet.

#### Nous recommandons à l'ONEA de :

- ✓ Faire une étude de faisabilité technique dans ces régions avant la mise en œuvre ;
- ✓ Former les techniciens et releveurs au niveau des zones déléguées afin de rendre le service encore meilleur;
- ✓ Faciliter l'accès et fournir les matériels des BP et d'extension à temps ;
- ✓ Exiger l'implication de la commune pour faciliter la communication entre la population et les délégataires ;
- ✓ Mettre à l'échelle l'outil de gestion administrative et clientèle qui va permettre de suivre les volumes réels entrés dans la zone de DSP ;
- ✓ Sanctionner les délégataires et les agents qui ne respecteront pas les clauses contractuelles
- ✓ Inciter l'état à viabiliser ces zones en facilitant les lotissements afin qu'ils aient également une reconnaissante légale

## À l'endroit des futurs Délégataires, ils doivent

- ✓ Agir en toute franchise avec l'ONEA en respectant les clauses du contrat. En effet l'expérience avec les délégataires dans la ville de Ouagadougou éveille des soupçons de truquage des compteurs de tête de l'ONEA par ces délégataires entrainant de grandes quantités d'eau non comptabilisées. Il serait donc nécessaire de prévenir cette situation dès la mise en place d'une DSP dans notre zone d'étude pour un bon équilibre financier.
- ✓ Renforcer les capacités de ses agents pour un meilleur service aux populations suivant les indicateurs de qualité de l'ONEA;
- ✓ Développer des initiatives afin d'augmenter le nombre d'abonnés et leur chiffre d'affaires ;

#### Quant aux communes, elles doivent :

- ✓ Sensibiliser davantage les populations sur les techniques et les conditions de collecte, transport et stockage de l'eau des ménages ;
- ✓ Encourager la mise en œuvre d'un traitement de l'eau à domicile ;
- ✓ Veiller à la qualité de l'eau fournie par les particuliers ;

- ✓ Faire un lobbying à l'endroit des Partenaires Techniques et Financiers, de l'ONEA pour l'amélioration des conditions d'accès à l'eau des populations des QNL.
- ✓ Transmettre à l'ONEA des projets et plans de lotissement.

## Enfin, à l'endroit des populations des QNL, elles doivent :

Travailler à sortir des QNL, car malgré la promotion l'AFDH, qui repose sur le principe de la justice sociale, les QNL restent des zones illégales et de ce fait, ne sont pas toujours prioritaires dans l'acquisition des services urbains de base et dans l'aménagement des villes de façon générale.

## VII. Bibliographie

#### VII.1 Ouvrages et articles

- AFD. (2016). Repenser les quartiers précaires.
- Barlow, M. (2011). Notre droit à l'eau : Un guidepopulaire pour l'application de la reconnaissance par les Nations Unies du droit à l'eau et à l'assainissement.
- Baron, C., Bontianti, A., & Bonnassieux, A. (2016a). NOTES TECHNIQUES: Eau des villes, assainissement et précarités des réalités contrastées à Ouagadougou (Burkina Faso) et Niamey (Niger).
- Baron, C., Bontianti, A., & Bonnassieux, A. (2016b). Eau des villes, assainissement et précarités – des réalités contrastées à Ouagadougou (Burkina Faso) et Niamey (Niger). http://librairie.afd.fr
- Christophe, L. J., Didier Allély, Dussaux, V., & Guillaume Aubourg. (2017). Les

  Objectifs de Développement Durable pour les services d'eau et

  d'assainissement. Cercle Studio. www.pseau.org/fr/agenda-2030
- De Albuquerque, C. (2014). Manuel pour la réalisation des droits humains à l'eau et à l'assainissement de la Rapporteuse spéciale de l'ONU,.
- DGEP/MEA. (2020). Résultat INO 2019.
- Dos Santos, & Stéphanie. (2006). Accès à l'eau et enjeux socio-sanitaires à Ouagadougou–Burkina Faso. Espace populations sociétés. Space populations sociétés, 2006/2-3, 271-285.
- Dupont, V., Jordhus6Lier, D., Sutherland, C., & Braathen, E. (2016). *The politics of Slums in the Global South: Urban Informality in Brazil, India, South Africa and Peru, Routledge.*
- Durand, L. (2003). En finir avec l'insécurité.

- Etienne, J. (2003). « Eau et assainissement : Croyances, modes et modèles ».
- Hurter, L. (2008). Le développement durable dans la gestion déléguée des services d'eau et d'assainissement en Afrique Les marges de manœuvre offertes par la procédure contractuelle. 55.
- Hydroconseil. (2013). « Evaluation du projet pilote de la délégation de gestion dans cinq quartiers périphériques non-lotis de Ouagadougou dans la perspective d'amélioration du service pour les plus défavorisés Rapport final (version finale) ».
- IRC. (2021). Progrès en matière d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène.
- Maiga, T. A. (2015). La gestion du Service Public de l'Eau (SPE) dans les villes moyennes.
- MEA. (2016). Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable 2016-2030.
- MEDEV. (2005). Région de la boucle du mouhoun : Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.
- Nansi, J. H. (2015). Promouvoir l'approche fondée sur les droits humains dans le secteur Eau et Assainissement au Burkina Faso.
- Nikiema, & Meunier, A. (2008). « Des personnes âgées au centre et des jeunes à la périphérie ».
- Pezon, c, Nansi, J., & bassono, R. (2012). De l'accès aux systèmes de distribution d'eau potable à l'accès aux services d'eau potable : Méthode et outils.
- RGPH. (2006). Recensement générale de la population et de l'habitat résultats définitif comité national de Recensement (CNR) au Burkina Faso.
- Sanou, R. (2019). Analyse de la gestion deleguee des reseaux d'adduction en eau potable dans les quartiers non lotis de la ville de ouagadougou au burkina faso.

- Sekpe, G. C. (2019). L'acces a l'eau potable dans les quartiers non lotis des villes africaines selon les principes de l'approche fondee sur les droits humains (AFDH): Cas des villes de ouagadougou et hounde au burkina faso.
- Sud Conseil SARL. (2020). Étude de référence sur la qualité des eaux dans les ménages des zones d'intervention du PEA GIZ.
- Vincent, I. (2003). « Le prix de l'eau pour les pauvres : Comment concilier droit à l'eau et paiement du service ? (p. 119-134).

### VII.2 Webographie

✓ Rapport OMS/UNICEF 2019

https://www.coalition-eau.org/actualite/l-onu-publie-les-nouvelles-statistiques-mondiales-sur-l-acces-a-domicile-des-populations-a-l-eau-potable-a-l-assainissement-et-a-l-hygiene/Consulté le 03/juin /2021

✓ L'accès à l'eau potable, plus de 2 milliards de personnes toujours privées de ce droit fondamental (ONU)

 $\frac{\text{https://www.un.org/development/desa/fr/news/sustainable/new-un-water-development-report.html\#:} \sim :\text{text} = En\% 20 \text{Afrique}\% 20 \text{subsaharienne}\% 2C\% 20 \text{seulement}\% 2024,\% C3\% \\ A0\% 2028\% 25\% 20 \text{de}\% 20 \text{la}\% 20 \text{population.} \&\text{text} = \text{Le}\% 20 \text{droit}\% 20\% C3\% A0\% 20 \text{l'eau}\% 20\% 20 \text{insistent}\% 20 \text{les}\% 20 \text{auteurs}\% 20 \text{du}\% 20 \text{Rapport,autres}\% 20 \text{droits}\% 20 \text{de}\% 20 \text{l'homm} \\ \underline{e}$ 

Consulté le 03/juin /2021

## VIII. Annexe

Annexe 1 : Cadre logiqueviii
Annexe 2 : Guide d'entretien mairie
Annexe 3 : Guide d'entretien pour l'ONEA
Annexe 4: Guide d'entretien delegataire
Annexe 5 : Guide d'entretien sur le model financier de l'ONEA XIX
Annexe 6: Questionnaire menage
Annexe 7: Gerant de point d'eau communautaire
ANNEXE 8. DETAILS CALCUL D'ECHANTILLONNAGEXXVI
Annexe 9 : Liste de controle du principe d'equite et de non-discrimination xxvii
ANNEXE 10 : LISTE DE CONTROLE DU PRINCIPE D'ACCES A L'INFORMATIONXXVIII
.ANNEXE 11 : MAPPING DES QNL DE DANO
Annexe 12 : Mapping des QNL de Gaoua
ANNEXE 13: MAPPING DES QNL DE BATIEXXXI
ANNEXE 14 : MAPPING DES QNL DE DIEBOUGOU
Annexe 15 : Mapping des QNL de Toma
Annexe 16: Mapping des QNL de Solenzo
ANNEXE 17: MAPPING DES QNL DE TOUGAN
ANNEXE 18: TEMPS MIS POUR RESOUDRE UNE PANNE
Annexe 19 : Frequence des coupures d'eau
Annexe 20 : Responsable de la corvee d'eau dans les menages
Annexe 21 : Revendeurs informels dans la ville de Diebougouxxxv
ANNEXE 22 : SATISFACTION SUR LE PRIX DE L'EAU DANS LES QNLXXXV
Annexe 23: Image illustrant mauvaise hygiene autour d'un PEA dans la zone
AURIFERE DE DIEBOUGOUXXXVI
Annexe 24 : Details calcul sur l'equilibre financier
ANNEXE 25 : DETAILS CALCUL TAUX D'ACCES

Annexe 1 : Cadre logique

Thématique : Conditions d'accès à l'eau potable des populations dans les quartiers non lotis des villes d'intervention de ONEA dans les régions du Sud-Ouest et de la Boucle du Mouhoun selon l'Approche fondée sur les droits humains et l'équilibre financier de l'entreprise au Burkina Faso. Objectif général :

contribuer à la mise à l'échelle de l'accès à l'eau potable dans les QNL à travers la DSP dans les régions du Sud-ouest et de la Boucle du Mouhoun au Burkina Faso conformément à l'AFDH.

objectif	Principe méthodologique	Résultats (R	Indicateurs	Moyens de	Principales
Spécifiques			Objectivement	Vérification	Hypothèses
(OS)			Vérifiables		
			(IOV)		

OS1: Analyser les conditions d'accès à l'eau potable dans les quartiers non lotis des villes d'intervention de ONEA dans les régions du Sud-Ouest et de la Boucle du Mouhoun et faire une comparaison des conditions d'accès à l'eau entre ces deux Régions	Analyser les conditions d'accès à l'eau Analyser le taux d'accès à l'eau dans ces zones Faire une analyse comparative des conditions d'accès à l'eau dans les deux régions	-Le mapping des quartiers non lotis des villes d'intervention de ONEA dans les régions du Sud-Ouest et de la Boucle du Mouhoun - Une analyse des conditions d'accès à l'eau dans ces zones non loties des deux Régions -Une comparaison des conditions d'accès à l'eau potable des deux régions	-Nombre de quartiers non loties /villes -Superficie des QNL de chaque ville -Nombre d'habitants des QNL de chaque ville -taux d'accès à l'eau potable dans les QNL de ces zones -Pourcentages de ménage touchés par l'enquête -Nombre de personnes ressources touchées par le guide d'entretien -taux de satisfaction des populations des QNL par les services fournit par l'ONEA -Nombre d'ouvrages d'eau potable dans la zone	-cartes -plan cadastrale de la ville Fiche de questionnair es ménage -fiche de guide d'entretien -Rapport de mémoire	-les données sur Google Earth ne sont pas actualisées - difficultés d'accès aux limites de la ville une fois sur le terrain Faible volonté collaboration des populations à enquêter -retard du début des enquêtes à cause de la période électorale
			-Nombre d'ouvrages d'eau		

OS2: Faire une analyse critique du niveau de prise en compte de l'AFDH et proposer des recommandations pour la desserte de ces zones à l'eau	Établir l'évaluation selon les principes clés de l'AFDH en identifiant les lacunes et les priorités Proposer des mesures à prévoir pour surmonter les obstacles	-Évaluation de la prise en compte de la dimension AFDH est réalisée -Des recommandations sont faites à l'ONEA pour la mise à l'échelle de l'AEPA	-pourcentage de prise en compte du principe de participation et de l'inclusion - pourcentage de prise en compte du principe de l'égalité et la non-discrimination	Rapport du mémoire	-Tous les aspects de l'AFDH ne sont pas pris en compte -Le niveau de prise en compte de l'AFDH dans la région du Sud-Ouest est inférieur à celui de la région de la
OS3: Faire une analyse financière pour la desserte en eau de ces zones	Prioriser les QNL à desservir sur la base multicritère : population, pression, distance des conduites  Analyser le coût des investissements sur la base du modèle financier de ONEA	-La priorisation des investissements est faite -Une analyse financière pour la desserte en eau de ces zones	-Tableau de priorisation avec le coût des investissements disponibles		boucle du Mouhoun  Faible volonté de collaboration avec 1'ONEA sur le mode financier

#### Annexe 2: Guide d'entretien mairie

# **GUIDE D'ENTRETIEN POUR LA MAIRIE**

Dans le cadre d'une étude que fait l'ONEA de concert avec le PEA GIZ sur les conditions d'accès à l'eau potable dans les quartiers non lotis des villes d'interventions de l'ONEA, nous sommes emmenés à faire un entretien avec votre structure à travers une interview qui durera environ 30min.

Identification I.1.Personne enquêtée Nom et prénom :
Contact:
Fonction / Profession :
Commune :
Secteur:
I. 2 Enquêteur/trice Nom et prénom :
Contact:

II. P			ment ac		a ville	e ?						
<b>Q2.</b> De quand <b>Q3.</b> À quelle p												
<b>Q4</b> . Donnez-r quartier non l										e prior	ité de l	otissement par
Q5. Quelles so	nt le	s difficultés	qui ent	ravent c	es op	oératio	ons de	e lotissement	cs?			
Q6. Quel est l	e non	nbre total d	e la pop	oulation	dans	l'ens	emble	des quartie	rs non	lotis ?		
Q7. Combien	d'hat	oitants com	pte cha	que zone	non	ı lotie	?					
Nom Quartier 1	du	Population		Nom Quartie		du	Popu	lation	Nom Quar	tier 3	du	Population
									_			
Nom ( Quartier 4	du	Population		Nom Quartie		du	Popu	lation	Nom Quar	tier 6	du	Population
Nom (	du	Population	<u> </u>	Nom		du	Popu	lation	Nom		du	Population
Quartier 7		-		Quartie	r <b>8</b>				Quar	tier 9		
		-								•	-	écifiquement de la tité ou quel est ce
			• • • • • • • • •		••••	•••••	•••••		• • • • • • •		• • • • • • • •	
Q9. Quel est l' (Nombre d'in							able e	xistantes dan	s chac	jue qua	ırtier n	on loti de la ville?
Quartier	BF		Forage	9	Pui	its oderne	e		•		•••••	
Quartier	BF		Forage	•	Pui	ts						

			Moderne			
	l'ONEA quell des conditions d					terviennent dans
Q11. Quel type	e de collaboratio	n existe entre la	mairie et ces orş	ganisations et/ o	associations?	
Q12. Quel type	e de collaboratio	n existe entre la	mairie et l'ONE	A ?		
Q.13. Existe-t-si oui, quel est	_	rs qui intervienne	ent dans la mise	en place d'infras	structures d'eau o	communautaires ?
desserte en eau		garantir que les c	pérations de lot	issement en tien	dront compte afi	ees zones pour la n que cela ne soit
Q15. Quelle es	st votre part de c	ontribution pour	faciliter l'accès	à l'eau potable o	dans les quartiers	s non lotis ?
 III. <u>PRIN</u> O	CIPE D'ACCES	S A L'INFORM	<u>IATION</u>			
Q16. Par quel	moyen de comm	unication vos in	formations sont	transmises à la p	oopulation ?	
<b>Q17.</b> Êtes-vou	s avertis des diff	řerents travaux d	e l'ONEA dans l	a ville ?		
		=	=		=	la réalisation des initiatives dans ce

	•		-		s a intervention de l'ONL et l'équilibre financier de	_
<b>Q19.</b> Quel o	est votre dernie	er mot pour a	méliorer l'accès	à l'eau potable da	ns les quartiers non lo	tis de la ville ?
•••						
Annexe 3	: Guide d'e	entretien p	our l'ONEA			
<u>(</u>	GUIDE D'EN	<u> FRETIEN P</u>	OUR L'ONEA			
dans les qua	artiers non lotis	s des villes d		e l'ONEA, nous so	ur les conditions d'ac mmes emmenés à fair	•
	nne enquêtée					
Nom et pr						
Control						
Contact :						
	Profession:					
Commune						
Secteur:						
I.2 Enquê	teur/trice	•••••				
Nom et pr	énom :					
Q1. Quel e	est l'état des lie	eux est des in	nfrastructures d'é	eau potable de l'O	NEA dans chaque qua	artier non loti de la
Quartier	ВР	BF	Forage	Puits		
				Moderne		
Q2. Quel es	st le taux d'acc	ès à l'eau pot	table dans ces qu	artiers non lotis pa	ar zone ?	
quartiers no	on lotis selon le	e principe de	la non-discrimir		à l'eau potable des é. Autrement dit, quel mination ?	= =
	sont les objec			par l'ONEA pour	éliminer les inégalit	és d'accès à l'eau

xiv

Conditions d'accès à l'eau potable des populations dans les quartiers non lotis des villes d'intervention de l'ONEA dans les Régions du Sud-Ouest et de la Boucle du Mouhoun selon l'Approche fondée sur les droits humains et l'équilibre financier de l'entreprise
Q5. Existe-t-il un suivi et une évaluation des efforts effectués pour réduire les inégalités ? Comment cela est-il organisé ?
Q6. Quelles actions positives ou mesures temporaires spéciales peuvent être prises au niveau de l'ONEA à l'avenir pour réaliser l'égalité d'accès à l'eau potable des populations dans les quartiers non lotis de votre ville ?
Q7. Quel genre de situation particulière pourrait affecter l'extension du réseau dans les quartiers non lotis de la ville ?
Q8. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez pour la desserte en eau dans les quartiers non lotis ?
I. Principe d'accès à l'information.  Q9. Disposez-vous d'un département au niveau de votre structure ou un programme qui traite spécifiquement de l'accès à l'information relative à l'accès à l'eau potable qui reste ouvert à la population ? Autrement dit la population accède-t-elle facilement à l'information à travers un de vos programme ou département ? Au cas où cette structure existerait, comment est organisée cette entité ou quel est ce programme ?
Q10. Quelles sont les mesures d'encouragement et sanction à l'égard des responsables chargés de faciliter l'accès l'information ?
Q11. Quel est votre dernier mot sur l'amélioration de l'accès à l'eau potable selon le principe d'accès à

l'information et le principe de non-discrimination et d'équité ?

## Annexe 4: Guide d'entretien délégataire

### GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES DÉLÉGATAIRES

Dans le cadre d'une étude que fait l'ONEA de concert avec le PEA GIZ pour la mise à l'échelle de l'AEPA dans les QNL des zones d'interventions de l'ONEA, nous sommes emmenés à faire un entretien avec votre structure à travers une interview qui durera environ 1h30min

Identification
I.1.Personne enquêtée
Nom et prénom :
Contact :
Fonction / Profession :
Nom de la structure :
Type de Structure
Adresse de l'entreprise :
I.2 Enquêteur/trice
Nom et prénom :
Contact:
Date de l'entretien :
Fiche d'enquête N°:
1
Identification
I.1.Personne enquêtée
Nom et prénom :
Contact :
Fonction / Profession:
Nom de la structure :
Type de Structure
Adresse de l'entreprise :
I.2 Enquêteur/trice
Nom et prénom :
Q1. Quel type de collaboration existe entre votre structure et l'ONEA dans le cadre de la DSP ?
Q1. Quel type de conaboration existe ende voire structure et l'ONEA dans le cadre de la DSI.
•••
Q2. Quel type de collaboration existe entre votre structure et la commune ou l'arrondissement dans le cadre de la DSP ?
Q3. Comment se fait la gestion des points d'eau communautaires à votre niveau ?

**Q4.** Quelle est la part de responsabilité des chaque acteur signataire du contrat de délégation ? En d'autres termes, faites-nous ressortir le rôle de l'ONEA, votre rôle et celle de la commune.

Conditions d'accès à l'eau potable des populations dans les quartiers non lotis des villes d'intervention de l'ONEA dans les Régions du Sud-Ouest et de la Boucle du Mouhoun selon l'Approche fondée sur les droits humains et l'équilibre financier de l'entreprise
•••
<b>Q5.</b> Quelle appréciation faites-vous de votre relation entre l'ONEA et la commune ?
•••
<b>Q6</b> . Selon les termes de votre contrat, l'ONEA vous fournit-il toujours et à temps le matériel nécessaire pour la réalisation des branchements privés ?
Q7. Rencontrez-vous parfois des difficultés d'accès au terrain pour la mise en place de vos installations ? Si oui quelles sont ces difficultés ?
<b>Q8</b> . Quelle appréciation pouvez-vous faire de la qualité, le volume et la pression de l'eau fournie par l'ONEA au point de livraison
Q9. D'où proviennent les financements nécessaires à la réalisation de vos investissements ?
Q10. Comment faites-vous la gestion commerciale ? Avez-vous une politique de gestion particulière (prix promotionnel, facilité de paiement) pour développer vos ventes ?
Q11. Comment faites-vous la gestion de vos clients ?
Q12. Quel volume d'eau moyen mensuel prélevez-vous actuellement avec l'ONEA dans le cadre de la DSP ?
Q13. Quel est le prix d'achat du m³ d'eau auprès de l'ONEA au niveau de votre structure ?
Q14. Quel est le tarif du m³ d'eau vendu par votre structure ?
Q15. Quel est le coût fixé par votre structure pour un branchement privé ?
····
Q16. Avez-vous parfois des problèmes de facturation avec l'ONEA ? Si oui quel type de problème ?

Conditions d'accès à l'eau potable des populations dans les quartiers non lotis des villes d'intervention de l'ONEA dans les Régions du Sud-Ouest et de la Boucle du Mouhoun selon l'Approche fondée sur les droits humains et l'équilibre financier de l'entreprise
Q17. Le système de relevé bimestriel mis en place par l'ONEA avec l'avènement de la crise COVID-19 fait l'objet de plusieurs plaintes et débats autour de la question qui reste d'actualité. Ce système a-t-il également des répercussions sur votre structure ? Quelle est votre appréciation sur ce système de relevé bimestriel ?
Q18. Êtes-vous toujours à jour pour le paiement de vos factures au niveau de l'ONEA. Sinon quel type de retard pouvez-vous accuser ?
Q19. Quel est le chiffre d'affaires actuel généré par votre structure dans le cadre de ce partenariat ?
Q20. Ce partenariat dégage-t-il une rentabilité pour votre structure ?
<del></del>
<b>Q21.</b> Qu'est- ce qui rend votre offre dans ces quartiers non structurés meilleurs à celle de l'ONEA ? Avez-vous des procédures plus adaptées à ces zones ?
Q22. Quelle appréciation faites-vous de votre relation avec les usagers ? Les ménages arrivent-il à adhérer à votre mode de gestion ?
Q23. Arrivez-vous toujours à atteindre vos objectifs de résultats fixés avec l'ONEA? Sinon quels sont les obstacles qui entrainent cela?
<b>Q24.</b> Quelles sont selon vous les insuffisances du contrat de délégation ?
Q25. Que pensez-vous de la mise en place de la DSP dans les villes des régions du sud-ouest et de la boucle de Mouhoun comme Dano, Dédougou, Diébougou, Batié, Solenzo, Tougan, Gaoua, Toma ?
Q26. Seriez-vous disponible à postuler dans ces communes dans le cadre de la DSP ?
Q27. Quelles sont les suggestions que vous faites pour l'amélioration de vos relations d'une part avec l'ONEA et

d'autre part avec la commune ?

Conditions d'accès à l'eau potable des populations dans les quartiers non lotis des villes d'intervention de l'ONEA dans les Régions du Sud-Ouest et de la Boucle du Mouhoun selon l'Approche fondée sur les droits humains et l'équilibre financier de l'entreprise
Annexe 5 : Guide d'entretien sur le modèle financier de l'ONEA
GUIDE D'ENTRETIEN AUTOUR DU MODÈLE FINANCIER DE L'ONEA EN LIEN AVEC LA DSP
Dans le cadre d'une étude que fait l'ONEA de concert avec le PEA GIZ pour la mise à l'échelle de l'AEPA dans les QNL des zones d'interventions de l'ONEA, nous sommes emmenés à faire un entretien avec votre structure à travers une interview qui durera environ 30min.
Identification I.1.Personne enquêtée Nom et prénom: Fonction / Profession: Nom de l'Entreprise: I.2 Enquêteur/trice Nom et prénom: Date de l'entretien:
1. Quel est le niveau de prise en compte de la Délégation de Service Publique (DSP) pour la desserte en eau dans les quartiers non lotis dans le modèle financier de l'ONEA ?
2. ONEA arrive-t-il à respecter la programmation faite dans le modèle financier en ce qui concerne la DSP ?
3.Si non, quelles sont les raisons ?
4.Entre une gestion de la desserte en eau dans ces QNL par des délégataires et une gestion directe par l'ONEA; Laquelle serait bénéfique pour l'ONEA?
5.Quelle est la capacité d'auto- financement de l'ONEA pour la mise à l'échelle DSP dans d'autres villes ?
6.Quels sont les PTF potentiels pour accompagner ce type de projet ?
7.ONEA a t – il entreprit des démarches vers ces derniers ?
8. Quel pourrait être le prix de vente du m3 d'eau aux délégataires de ces villes ?

# Annexe 6 : Questionnaire ménage

### **QUESTIONNAIRE POUR LES MÉNAGES**

Dans le cadre d'une étude que fait l'ONEA de concert avec le PEA GIZ sur les conditions d'accès à l'eau potable dans les quartiers non lotis, nous sommes emmenés à faire un entretien à avec votre ménage à travers un questionnaire qui durera environ 20min.

Identification
I.1.Ménage
Nom et prénom du chef de
ménage :
Fonction / Profession du chef de ménage :
Sexe du chef de ménage : Homme Femme
État matrimonial du chef de ménage :
Célibataire marié/e divorcé/e veuf/ve
Régime matrimonial : Polygames Monogame
Religion: Musulman Chrétien Animiste Autre (préciser)
Taille du ménage : Homme Femme
Commune:
Secteur:
I.1.Personne enquêtée
Nom et prénom :
Sexe : Homme Femme
Age: 15-25ans 26-36ans 37ans et plus
I.2 Enquêteur/trice
Nom et prénom :
Contact :
Contact:
Date de l'enquête :
Identification
I.1.Ménage  Nom et prénom du chef de
ménage:
Fonction / Profession du chef de ménage :
Sexe du chef de ménage : Homme Femme
État matrimonial du chef de ménage :
Célibataire marié/e divorcé/e veuf/ve
Régime matrimonial : Polygames Monogame Religion : Musulman Chrétien Animiste Autre (préciser)
Taille du ménage : Homme Femme
Commune:
Secteur:

# Principe de non-discrimination et d'équité et le principe d'accès à l'information.

II. <u>Principe de non-discrimination et d'équité</u>				
Questions	Réponses			
Q1. Quelle est votre source	Barrage/rivière/cours d'eau /lac			
d'approvisionnement en eau de consommation	Puit protégé			
?	Puits non protégé			
	Puits équipé d'un système de pompage	$\vdash$		
	Forage			
	Borne Fontaine ONEA			
	Borne-fontaine Privé			
	Robinet dans le logement			
	Robinet dans une autre cour			
	Autre (à préciser)			
Q2. Quelle est votre source	Barrage/rivière/cours d'eau /lac			
d'approvisionnement en eau pour les autres	Puit protégé			
usages ?	Puits non protégé			
	Puits équipé d'un système de pompage			
	Forage			
	Borne Fontaine ONEA			
	Borne-fontaine Privé			
	Robinet dans le logement			
	Robinet dans une autre cour			
	Autre (à préciser)			
Q3. Fréquence des coupures d'eau en saison	Moins 1 fois par semaine			
sèche si approvisionnement dans les BF	1 fois par semaine			
(Fontaine Public)	2 fois par semaine			
	Plus de 2 fois par semaine			
	Autre (à préciser)			
Q4. Fréquence des coupures d'eau en saison	Moins 1 fois par semaine			
humide si approvisionnement dans les BF	1 fois par semaine			
(Fontaine Public)	2 fois par semaine			
	Plus de 2 fois par semaine			
	Autre (à préciser)			
Q5. Quel est le nombre de points d'eau				
communautaire non fonctionnel dans votre				
zone				
Q5.1. Au cas où il existe des points d'eau non	Panne			
fonctionnels, quelles sont les raisons de la non	Absence de fontainier			
fonctionnalité ?	Impayé	$\overline{}$		
	Abandon	$\vdash$		
	Autre (à preciser)			

Q6. Quelle quantité d'eau utilisez-vous pour		Récipients utilisés	nombre	
votre ménage par jours ?		Bidon de 20l		
		Sceau de 10l		
		Seau de 20l		
		Bassine de 40l		
		Barrique de 200l		
		Autre(préciser)		
Q7. combien dépensez-vous par jours en	5FCF			
moyenne pour vous fournir de l'eau potable ?	10F0			
, .	Moi	ns de 100FCFA		
		e 100FCFA et 300FCFA		
	Entr	e 300f et 500FCFA		
	plus	500FCFA		
Q8. Êtes-vous satisfais du prix de l'eau ?	Oui			$\vdash$
•	Non			
Q8.1 Si non pourquoi ?				
Q9. Quelle est la distance qui sépare votre	Moi	ns de 500m		
ménage de la source ?	Entr	e 500 et 1000m		
G	Plus	de 1000m		
Q10. À quelle fréquence allez-vous chercher	Tous	s les deux jours		
l'eau ?	1fois	s par jour		
	2 foi	s parjour		
	+ de	2fois par jour		$\vdash$
	Autr	e (Préciser)		
Q11. Quel est le temps consacré pour la corvée	Moi	ns de 15min par jour		
d'eau ?	Entr	e 15 et 30min par jour		
	Entr	e 30 et 45min par jour		
	Entr	e 45 et 1heure 🏻 par jour		
	Plus	1 heure par jour		
	Autr	e (à préciser)		
Q12. Qui se charge de la corvée d'eau dans	Les l	nommes		
votre ménage ?	Les f	femmes		
	Les e	enfants filles		
	Les e	enfants garçons		
	Autr	e (à préciser)		
Quel est le moyen de transport utilisé pour		e de trait		
chercher l'eau dans votre ménage ?		clette		
	Mot	0		
	Tricy	/cle		
		uette		
	Àpi			
		es (à Préciser)		
<del>-</del>	d'acc	ès à l'information		
Q14. Êtes-vous avertis des différents opérations	Oui			
de l' ONEA sur la desserte en eau?	Non			
Q15. Êtes-vous satisfait quant à vos requêtes	Oui			
sur les conditions d'accès à l'eau potable	Non			
auprès des autorités (Mairie, ONEA) ?				
Q15.1. Si oui pourquoi ?				

Q15.2. Si non pourquoi ?	
Q16. Par quel moyen de communication	Poste radio
recevez-vous vos informations relatives à	Internet
l'accès à l'eau potable ?	Téléphone portable
	Bouche-à-oreille
	Autre (à préciser)
Q17. Vous êtes informé en temps réel des	Oui
différents travaux sur l'accès à l'eau potable	Non
dans votre zone.	
Q18. Êtes-vous sensibilisée sur les dangers	Oui
sanitaires liés à la consommation d'une eau	Non
insalubre.	
Q19. Qu'attendez-vous des autorités pour	
améliorer les conditions d'accès à l'eau	
potable ?	

## Annexe 7: Gérant de point d'eau communautaire.

#### QUESTIONNAIRE POUR LES GERANTS DES POINTS D'EAU COMMUNAUTAIRES

Dans le cadre d'une étude que fait l'ONEA de concert avec le PEA GIZ sur les conditions d'accès à l'eau potable dans les quartiers non lotis, nous sommes emmenés à faire une enquête avec vous à travers un questionnaire qui durera environ 15 min.

Identification I.1.Personne enquêtée Nom et prénom :		
Nom et prenom .		
Contact		
Activité secondaire :		
Commune:		
Commune:		
Secteur:		
I.2 Enquêteur/trice		
Nom et prénom :		
Fonctionnement de l'ouvrage		
Q1. Type d'ouvrage	Borne fontaine	ī
	PMH	1
	Volontat	֡֝֝֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֡֜֜֓֓֡֓֓֡֓֓֓֡֓
	India	٦ آ
	Autre precisez	١
Q2. Quels sont les horaires de distribution en période	Jour (6h-18h)	_
sèche?	Nuit (18h-6h)	$\left  \cdot \right $
	½ journée (6h-12h)	4
	½ Nuit (18h-24h)	╣
	24h/24h	┨
O3 Ovela cout les bausines de distribution en // /		╀
Q3.Quels sont les horaires de distribution en période	Jour (6h-18h)	4
humide?	Nuit (18h-6h)	_
	½ journée (6h-12h)	
	½ Nuit (18h-24h)	╛
	24h/24h	
Q4. Le débit de l'eau dans les pompes pendant la période	Faible	]
sèche est	Moyen	1
	Fort	1
Q5. Fonctionnement de la pompe pendant la période	Faible	ī
humide est	Moyen	i
	Fort	_
		_

Q6. Quel est le tarif de l'eau ?	Bidon de 20 L	$\neg$
	Fût de 200 L	
	Sceau de 10 l	
	Seau de 15l	
	Bassine F	
	Autre (à préciser)	
Q7. Quelle est la fréquence des panne	Jamais F	
Q. Quene est la frequence des parme	Rarement	
	Parfois	
	Souvent	
<b>Q8.</b> Quels sont les principales raisons des pannes ?	Mauvaise manipulation	
Queis sont les principales raisons des parines :	Manque d'entretien	
	Utilisation abusive	
On the coards manner and faith wave 2	Autre( préciser)	
Q9. En cas de panne que faite-vous ?	Arrêt de distribution	
	Appel à un privé	
	Appel à ONEA	
	Autre (à préciser)	
Q10. Combien de temps mets-il pour résoudre un	30mn	
problème de panne ?	1h	
	2h	
	Un jour	
	Deux jours	
	Plus de deux jours	
Q11. Ya-t-il un suivi et une évaluation de la qualité de		
Q11. Ya-t-il un suivi et une évaluation de la qualité de l'eau ?	Plus de deux jours	
·	Plus de deux jours Oui	
l'eau ?	Plus de deux jours Oui Non	
l'eau ?  Q12. Quelles sont les problèmes que vous rencontrez dans	Plus de deux jours Oui Non Longue file d'attente	
l'eau ?  Q12. Quelles sont les problèmes que vous rencontrez dans	Plus de deux jours Oui Non Longue file d'attente Conflit	
l'eau ?  Q12. Quelles sont les problèmes que vous rencontrez dans	Plus de deux jours  Oui  Non  Longue file d'attente  Conflit  Espace insuffisance	
l'eau ?  Q12. Quelles sont les problèmes que vous rencontrez dans la distribution d'eau	Plus de deux jours  Oui  Non  Longue file d'attente  Conflit  Espace insuffisance  Eau stagnant	
l'eau ?  Q12. Quelles sont les problèmes que vous rencontrez dans la distribution d'eau	Plus de deux jours  Oui  Non  Longue file d'attente  Conflit  Espace insuffisance  Eau stagnant  Facilement	
l'eau ?  Q12. Quelles sont les problèmes que vous rencontrez dans la distribution d'eau  Q13. Les informations entre l'ONEA et vous sont véhiculées	Plus de deux jours  Oui  Non  Longue file d'attente  Conflit  Espace insuffisance  Eau stagnant  Facilement  Dificilement	
l'eau ?  Q12. Quelles sont les problèmes que vous rencontrez dans la distribution d'eau  Q13. Les informations entre l'ONEA et vous sont véhiculées	Plus de deux jours  Oui  Non  Longue file d'attente  Conflit  Espace insuffisance  Eau stagnant  Facilement  Dificilement  Facilement	
l'eau ?  Q12. Quelles sont les problèmes que vous rencontrez dans la distribution d'eau  Q13. Les informations entre l'ONEA et vous sont véhiculées  Q14. Les informations entre l'ONEA et vous sont véhiculées	Plus de deux jours  Oui  Non  Longue file d'attente  Conflit  Espace insuffisance  Eau stagnant  Facilement  Dificilement  Facilement  Difficilement  Difficilement	
l'eau ?  Q12. Quelles sont les problèmes que vous rencontrez dans la distribution d'eau  Q13. Les informations entre l'ONEA et vous sont véhiculées  Q14. Les informations entre l'ONEA et vous sont véhiculées  Q15. Personnes les plus fréquentes autour des points	Plus de deux jours  Oui  Non  Longue file d'attente  Conflit  Espace insuffisance  Eau stagnant  Facilement  Dificilement  Facilement  Difficilement  Hommes	
l'eau ?  Q12. Quelles sont les problèmes que vous rencontrez dans la distribution d'eau  Q13. Les informations entre l'ONEA et vous sont véhiculées  Q14. Les informations entre l'ONEA et vous sont véhiculées  Q15. Personnes les plus fréquentes autour des points d'eau	Plus de deux jours  Oui  Non  Longue file d'attente  Conflit  Espace insuffisance  Eau stagnant  Facilement  Dificilement  Facilement  Difficilement  Hommes  Femmes  Enfants	
Proposition de solution pour ameliorer les condition  l'eau?  Q12. Quelles sont les problèmes que vous rencontrez dans la distribution d'eau  Q13. Les informations entre l'ONEA et vous sont véhiculées  Q14. Les informations entre l'ONEA et vous sont véhiculées  Q15. Personnes les plus fréquentes autour des points d'eau	Plus de deux jours  Oui  Non  Longue file d'attente  Conflit  Espace insuffisance  Eau stagnant  Facilement  Dificilement  Facilement  Difficilement  Hommes  Femmes  Enfants	
l'eau ?  Q12. Quelles sont les problèmes que vous rencontrez dans la distribution d'eau  Q13. Les informations entre l'ONEA et vous sont véhiculées  Q14. Les informations entre l'ONEA et vous sont véhiculées  Q15. Personnes les plus fréquentes autour des points d'eau  II. Proposition de solution pour ameliorer les condition  Q16. Que peut faire les usagers et les autorités pour	Plus de deux jours  Oui  Non  Longue file d'attente  Conflit  Espace insuffisance  Eau stagnant  Facilement  Dificilement  Facilement  Difficilement  Facilement  Difficilement  Facilement  Difficilement  Four d'accès à l'eau potable	
l'eau ?  Q12. Quelles sont les problèmes que vous rencontrez dans la distribution d'eau  Q13. Les informations entre l'ONEA et vous sont véhiculées  Q14. Les informations entre l'ONEA et vous sont véhiculées  Q15. Personnes les plus fréquentes autour des points d'eau  II. Proposition de solution pour ameliorer les condition  Q16. Que peut faire les usagers et les autorités pour ameliorer les conditions d'accès à l'eau potable selon la	Plus de deux jours  Oui  Non  Longue file d'attente  Conflit  Espace insuffisance  Eau stagnant  Facilement  Dificilement  Facilement  Difficilement  Hommes  Femmes  Enfants	
l'eau ?  Q12. Quelles sont les problèmes que vous rencontrez dans la distribution d'eau  Q13. Les informations entre l'ONEA et vous sont véhiculées  Q14. Les informations entre l'ONEA et vous sont véhiculées  Q15. Personnes les plus fréquentes autour des points d'eau  II. Proposition de solution pour ameliorer les condition  Q16. Que peut faire les usagers et les autorités pour	Plus de deux jours  Oui  Non  Longue file d'attente  Conflit  Espace insuffisance  Eau stagnant  Facilement  Dificilement  Facilement  Difficilement  Facilement  Difficilement  Facilement  Difficilement  Four d'accès à l'eau potable	
l'eau ?  Q12. Quelles sont les problèmes que vous rencontrez dans la distribution d'eau  Q13. Les informations entre l'ONEA et vous sont véhiculées  Q14. Les informations entre l'ONEA et vous sont véhiculées  Q15. Personnes les plus fréquentes autour des points d'eau  II. Proposition de solution pour ameliorer les condition  Q16. Que peut faire les usagers et les autorités pour ameliorer les conditions d'accès à l'eau potable selon la non discrimination et l'équité ?	Plus de deux jours  Oui  Non  Longue file d'attente  Conflit  Espace insuffisance  Eau stagnant  Facilement  Dificilement  Facilement  Difficilement  Facilement  Difficilement  Facilement  Difficilement  Four d'accès à l'eau potable	
l'eau ?  Q12. Quelles sont les problèmes que vous rencontrez dans la distribution d'eau  Q13. Les informations entre l'ONEA et vous sont véhiculées  Q14. Les informations entre l'ONEA et vous sont véhiculées  Q15. Personnes les plus fréquentes autour des points d'eau  II. Proposition de solution pour ameliorer les condition  Q16. Que peut faire les usagers et les autorités pour ameliorer les conditions d'accès à l'eau potable selon la	Plus de deux jours  Oui  Non  Longue file d'attente  Conflit  Espace insuffisance  Eau stagnant  Facilement  Dificilement  Facilement  Difficilement  Facilement  Difficilement  Facilement  Difficilement  Four d'accès à l'eau potable	

## Annexe 8. Détails calcul d'échantillonnage

Estimation de la taille de ménage à enquêter par ville avant échantillonnage

Commune	population estimée	Taille du ménage	Nombre de ménage
Dédougou	32 000	6	5333
Solenzo	9 000	6	1500
Gaoua	14 000	6	2333
Batié	16 000	6	2667
Diebougou	21 000	6	3500
Toma	6 250	6	1042
Dano	5 400	6	900
Tougan	18 000	6	3000
Total	121 650	6	20275

Estimation de la taille de ménage à enquêter par ville après échantillonnage

Commune	Nombre de ménage par ville	Poids des ménages par ville	Échantillon à enquêter par ville
Dédougou	5333	26	99
Solenzo	1500	7	28
Gaoua	2333	12	43
Batié	2667	13	50
Diebougou	3500	17	65
Toma	1042	5	19
Dano	900	4	17
Tougan	3000	15	56
	20275	100	377

# Annexe 9 : Liste de contrôle du principe d'équité et de non-discrimination

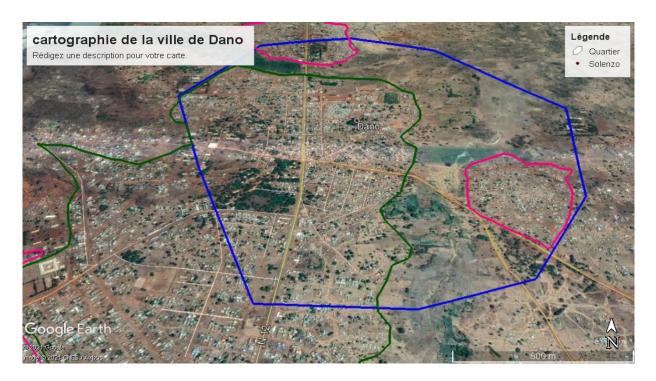
Cadres juridiques, règlementaires et politiques			
	Oui	en cours	non
La constitution ou cadre législatif prévoient-ils des dispositions spécifiques relatives à la non- discrimination et à l'équité ?	×		
Les lois prévoient-elles des mécanismes de plaintes pour faire en sorte que les pratiques discriminatoires soient traitées ?	×		
Les politiques ciblent-elles de manières spécifiques les personnes qui n'ont pas un accès adéquat à l'eau et à l'assainissement ?	×		
Financement et budgétisation			
Accorde-t-on la priorité aux régions et groupes de population qui manquent d'accès aux services ?	×		
Les rapports financiers révèlent-ils un effort financier soutenu de la part du gouvernement ayant pour but que les communautés les plus marginalisées et difficiles d'accès soient capables de réaliser leurs droits humains à l'eau et à l'assainissement ?	×		
Les tarifs sont-ils calculés de manière à garantir l'accessibilité pour tous les usagers individuels ?	×		
Planification			
Les stratégies et les plans s'attaquent-ils aux inéquités relatives au cadre de vie, telles que celles dont sont victimes les communautés vivant dans les zones rurales, des habitats informels ou des Bidonvilles ?	×		
Identification des objectifs			
Les individus et groupes défavorisées ont-ils été identifiés ?	×		
Des objectifs spécifiques ont-ils été fixés pour les groupes défavorisés ?	×		
Des objectifs ont-ils été fixés pour éliminer les inéquités d'accès ?	×		
Surveillance			
Existe-t-il un suivi des objectifs concernant des groupes spécifiques de la population ?	×		
Existe-t-il un suivi de l'évolution des inégalités ?	×		

# Annexe 10 : Liste de contrôle du principe d'accès a l'information

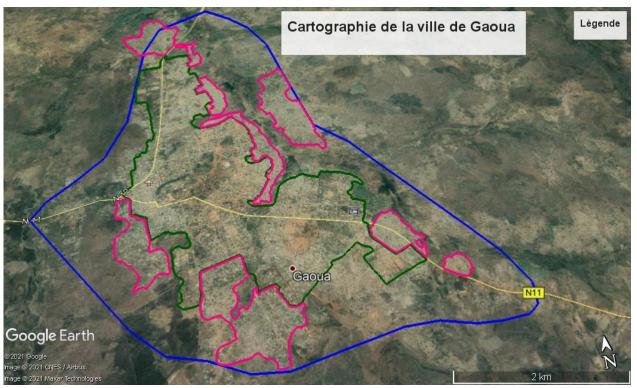
	Oni	En cours	
Existe-t-il une disposition constitutionnelle ou une loi nationale sur le droit à l'information ?			
Cette disposition ou cet instrument inclue-t-il les caractéristiques suivantes :			
le droit de poser une demande d'information sans avoir à prouver d'intérêt juridique à l'égard de cette information ;			
le devoir des organes concernés de répondre, de même que l'obligation d'établir des procédures et des délais pour le traitement des demandes d'informations ;			
un ensemble limité de dispenses permettant de refuser la divulgation de certaines informations, tant que l'intérêt public n'en requiert pas la révélation ;			
des mécanismes de recours internes ;			
des mécanismes de révision externes indépendants et / ou			
l'exigence que les organes publics publient de manière proactive certaines informations importantes ?			
Est-ce que tous les individus sont en mesure de demander toutes les informations détenues par un organisme public, dont les branches exécutive, législative et judiciaire de l'Etat, ainsi que par les entreprises publiques et les organismes financés par des fonds publics ?			
Les organismes publics sont-ils tenus par la loi de publier ou de diffuser les informations, ainsi que de répondre aux demandes ?			
Existe-t-il des mesures d'encouragement et des sanctions à l'égard des responsables chargés de faciliter l'accès à l'information ?			1
Le grand public a-t-il été sensibilisé sur ses droits et sur la manière de les exercer ?			
Les coûts associés aux demandes d'informations sont-ils économiquement accessibles ?			
Les réunions des organismes publics sont-elles ouvertes au public ?			Ī
Les lois contraires au principe de divulgation maximale ont-elles été amendées ou modifiées ?			
Les personnes qui publient des informations sur des méfaits (dénonciateurs) sont-elles protégées contre toute sanction juridique, administrative ou mettant en péril leur emploi ?			

Continuation de Acteur étatiques			
	Oni	En cours	Non
Les informations sur l'environnement et / ou sur la santé, sur les politiques et les mesures prises sont-elles rendues publiques ? Sont-elles transmises immédiatement aux personnes directement concernées ?			
Les personnes sont-elles informées de l'existence et de l'utilisation possible des cadres relatifs au droit à l'information, ainsi que de la fourniture de données sur l'eau et l'assainissement ?			
Existe-t-il des formations au sein de l'administration publique visant à encourager une culture d'ouverture et de transparence ?			
Une documentation promotionnelle, notamment des manuels, des directives, des campagnes d'information en partenariat avec les médias et les organisations de la société civile, a-t-elle été élaborée afin d'informer les individus sur le cadre de l'accès à l'information?			
L'information est-elle diffusée par le biais des principaux médias et d'autres moyens de radiodiffusion communautaires ? L'information est-elle simple à utiliser, culturellement adaptée et traduite dans toutes les langues et dialectes nécessaires ?			
Acteurs non étatiques remplissant des fonctions publiques ou percevant des fonds publics			
Le cadre juridique national permet-il à tous de requérir des informations auprès d'entités privées remplissant des fonctions publiques ou percevant des fonds publics ?			
Le cadre juridique national donne-t-il à tous le droit de requérir des informations sur l'eau et l'assainissement détenues par des prestataires de services ?			
Entreprises			
Le cadre juridique national exige-t-il des entreprises, dont les opérations ou le contexte dans lequel elles opèrent entraînent des risques pour les droits humains, qu'elles informent des conséquences éventuelles sur les droits humains ?			

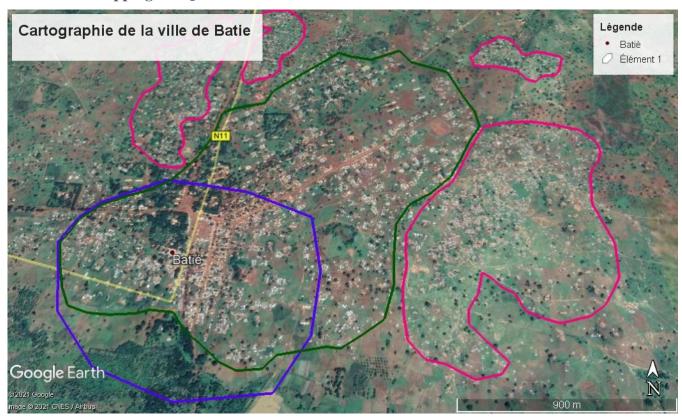
# .Annexe 11 : Mapping des QNL de dano



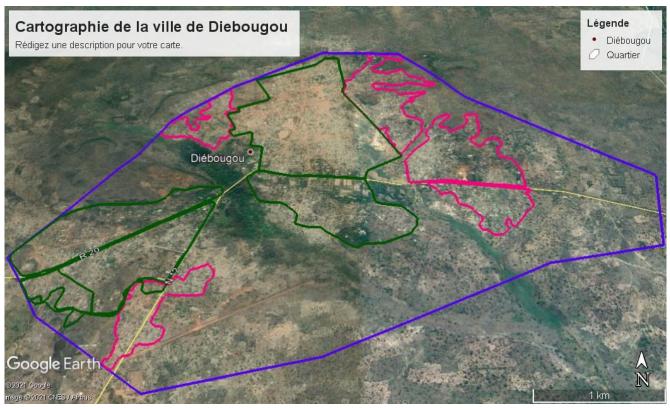
Annexe 12 : Mapping des QNL de Gaoua



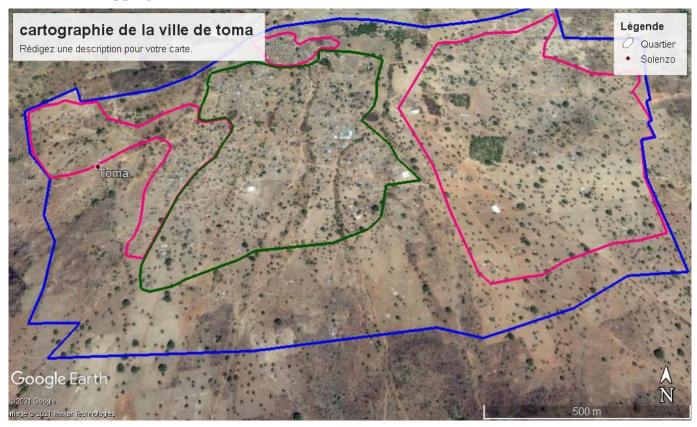
Annexe 13 : Mapping des QNL de Batié



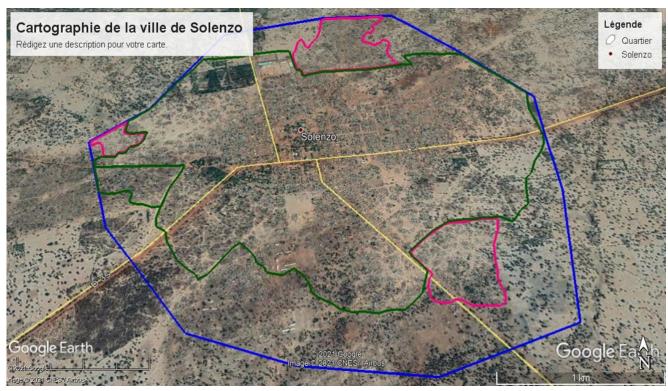
Annexe 14 : Mapping des QNL de Diébougou



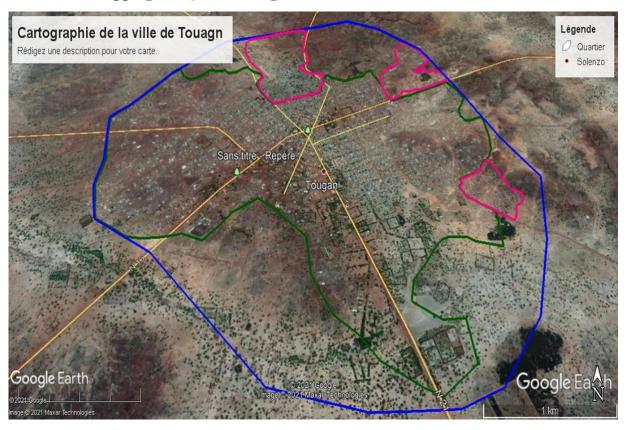
Annexe 15: Mapping des QNL de Toma



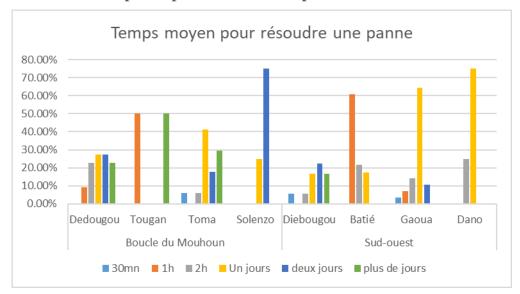
Annexe 16: Mapping des QNL de Solenzo



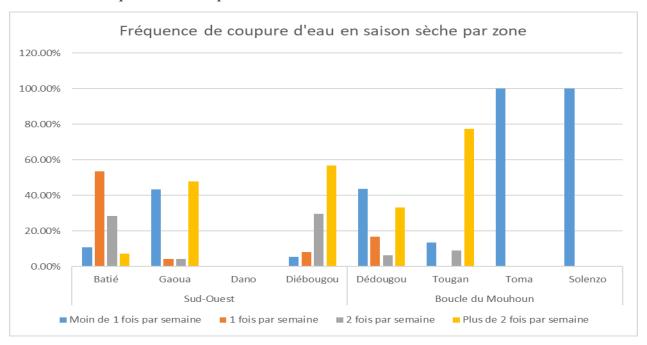
Annexe 17: Mapping des QNL de Tougan



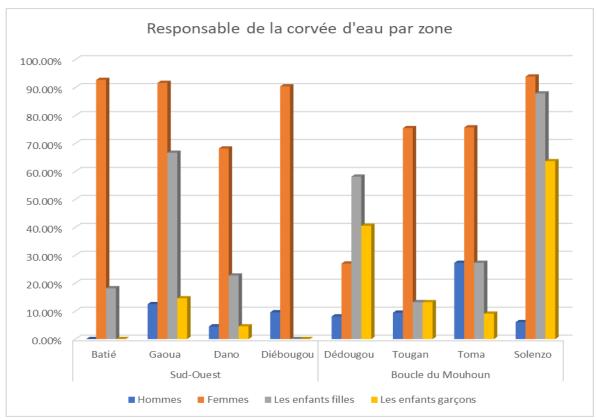
Annexe 18 : Temps mis pour résoudre une panne



Annexe 19: Fréquence des coupures d'eau



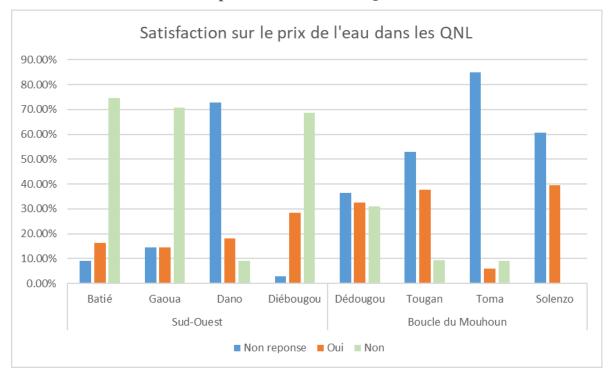
Annexe 20 : Responsable de la corvée d'eau dans les ménage



Annexe 21 : Revendeurs informels dans la ville de Diebougou



Annexe 22 : Satisfaction sur le prix de l'eau dans les QNL



 $Annexe\ 23: Image\ illustrant\ mauvaise\ hygiène\ autour\ d'un\ PEA\ dans\ la\ zone\ aurifère\ de\ Diebougou$ 



Annexe 24 : Détails calcul sur l'équilibre financier

Investissement par délégataire et par site										
Matériels	Quantité	Unité	Coût unitaire	Coût total						
Ordinateurs	2	unité	300 000	600 000						
Mobiliers de bureau complet	1	ensemble	300 000	300 000						
Imprimante	1	unité	175 000	175 000						
Motos de service	1	Unité	500 000	500 000						
Total général				1 575 000						

Tableau d'amortissement								
Fotal investissement	1 575 000							
An	Amortissement linéaire des investissements							
1	315000							
2	315000							
3	315000							
4	315000							
5	315000							

Charges variables											
Matériels	Quantité	Unité	Coût unitaire	Coût total							
Frais de missions	1	an	500 000	500000							
Charges personnel											
contractuel (fouilleurs)	12	mois	700 000	8400000							
Autres	12	mois	800 000	9600000							
Total général				18500000							

Annexe 25 : Détails calcul taux d'accès

commune	secteur	population/ sect	nbre BP/sect	nbre de forage/sec	nbre de BF/sect	nbr de PEA/sect	Nombre de personnes par BP	Population desservies par les BP	Nombre de personnes par BF	Population desservies par les BF	Nombre de personnes desservies par PEA	Population desservies par PEA	Nombre de personnes desservies par forage(PMH, India,Volont a)	Population desservies par forage(PMH, India,Volont a)	Population desservie BP+BF+PEA+ Forage		Population totale desservie (retenue)	Taux d'accès
	secteur 2	7000	0	3	1	0	9	0	400	400	300	0	300	900	1300	1300	1300	18,57%
	secteur 4	4000	0	2	1	2	9	0	400	400	300	600	300	600	1600	1600	1600	40,00%
DIEBOUGOU	secteur 5	3000	0	2	1	0	9	0	400	400	300	0	300	600	1000	1000	1000	33,33%
	secteur 6	7000	0	2	0	2	9	0	400	0	300	600	300	600	1200	1200	1200	17,14%
	secteur 7	9000	0	2	1	2	9	0	400	400	300	600	300	600	1600	1600	1600	17,78%
total		30000	0	11	4	6	9	0	400	1600	300	1800	300	3300	6700	6700	6700	22,33%
GAOUA		25000	10	5	6	0	9	90	400	2400	300	0	300	1500	3990	3990	3990	15,96%
Total		25000	10	5	6	0	9	90	400	2400	300	0	300	1500	3990	3990	3990	15,96%
	secteur 2		230	6	9	0	9	2070	450	4050	300	0	300	1800	7920	7920	0	
DEDOUGOU	secteur 3	35000	14	1	5	0	9	126	450	2250	300	0	300	300	2676	2676	0	51,09%
	secteur 4	ecteur 4	400	0	3	0	9	3600	450	1350	300	0	300	0	4950	4950	0	31,0376
Total		35000	670	8	21	0	9	6030	450	9450	300	0	300	2400	17880	17880	17880	
	secteur 1	8500	0	5	0	0	9	0	450	0	300	0	300	1500	1500	1500	1500	17,65%
SOLENZO	secteur 2	4500	0	1	0	0	9	0	450	0	300	0	300	300	300	300	300	6,67%
SOLENZO	secteur 3	9000	0	1	0	0	9	0	450	0	300	0	300	300	300	300	300	3,33%
	secteur 4	10000	0	0	15	0	9	0	450	6750	300	0	300	0	6750	6750	6750	67,50%
Total		32000	0	7	15	0	9	0	450	6750	300	0	300	2100	8850	8850	8850	27,66%
	secteur 1	1300	0	6	0	0	9	0	450	0	300	0	300	1800	1800	1800	1300	100,00%
	secteur 2	350	0	2	0	0	9	0	450	0	300	0	300	600	600	600	350	100,00%
	secteur 3	400	0	3	0	0	9	0	450	0	300	0	300	900	900	900	400	100,00%
TOMA	secteur 4	1100	0	0	0	0	9	0	450	0	300	0	300	0	0	0	0	0,00%
	secteur 5	900	0	0	0	0	9	0	450	0	300	0	300	0	0	0	0	0,00%
	secteur 7	1200	0	3	0	0	9	0	450	0	300	0	300	900	900	900	900	75,00%
	secteur 8	1000	0	2	0	0	9	0	450	0	300	0	300	600	600	600	600	60,00%
total		6250	0	16	0	0	9	0	450	0	300	0	300	4800	4800	4800	4800	76,80%
	secteur 2	eur 3 eur 4 eur 5	0	0	0	0	9	0	450	0	300	0	300	0	0	0	0	
	secteur 3		0	0	0	0	9	0	450	0	300	0	300	0	0	0	0	
TOUGAN	secteur 4		0	0	1	0	9	0	450	450	300	0	300	0	450	450	0	
TOUGAN	secteur 5		0	0	0	0	9	0	450	0	300	0	300	0	0	0	0	15,26%
	secteur 6		0	0	0	0	9	0	450	0	300	0	300	0	0	0	0	
	secteur 7		0	0	1	0	9	0	450	450	300	0	300	0	450	450	0	
Total		5896	0	0	2	0	9	0	450	900	300	0	300	0	900	900	900	